

Notes Statistiques

Académie de Clermont-Ferrand

Indicateurs de résultats des lycées

2013

numéro 08-14 mars 2014

Ce document est édité par :





Auteur Mustapha ENNAJOUI

Secrétariat : Marie-José TEIXEIRA **Division Statistique et Evaluation**

Tél.: 04 73 99 32 71 Fax: 04 73 99 32 78 dse@ac-clermont.fr

Consultation en ligne :

Grand public http://www.ac-clermont.fr/stat/ Depuis un site académique http://statpro.ac-clermont.fr

Indicateurs de résultats des lycées 2013

Mustapha ENNAJOUI

Table des matières

1	Pres	entation	2
2	Les	indicateurs du baccalauréat général et technologique	11
	2.1	Baccalauréat général et technologique : taux de réussite brut et taux attendu	12
		2.1.1 Taux de réussite brut et taux attendu : structure 2	14
		2.1.2 Taux de réussite brut et taux attendu : structures 3, 4 et 5	15
	2.2	Baccalauréat général et technologique : taux d'accès de la seconde au baccalauréat	16
		2.2.1 Taux d'accès de la seconde au baccalauréat : structure 1	16
		2.2.2 Taux de réussite brut et taux attendu : structure 2	19
		2.2.3 Taux d'accès de la seconde au baccalauréat : structures 3, 4 et 5	20
		2.2.3.1 Représentation des valeurs ajoutées des indicateurs 1 et 2	21
	2.3	Baccalauréat général et technologique : proportion de bacheliers parmi les sortants	23
		2.3.1 Proportion de bacheliers parmi les sortants : structure 1	23
		2.3.2 Proportion de bacheliers parmi les sortants : structure 2	
		2.3.3 Proportion de bacheliers parmi les sortants : structures 3, 4 et 5	25
	2.4	Baccalauréat général et technologique : synthèse des valeurs ajoutées	
		2.4.1 Synthèse des valeurs ajoutées : structure 1	
		2.4.2 Synthèse des valeurs ajoutées : structure 2	
		2.4.3 Synthèse des valeurs ajoutées : structures 3, 4 et 5	
	2.5	Synthèse des valeurs ajoutées : vue d'ensemble	
		2.5.1 Tableau: vue d'ensemble	
		2.5.2 Ce qui a determiné ce regroupement ou ce classement	31
3	Indi	cateurs de résultats du baccalauréat professionnel	32
	3.1	Résultats relatifs au taux brut 2012	32
	3.2	Résultats relatifs au taux d'accès de la seconde au baccalauréat	33
	3.3	Résultats relatifs au % de bacheliers sortants	34
4	ANN	EXE 1 : résumé des trois indicateurs de valeur ajoutée des lycées	35
5	ANN	EXE 2 : Les trois indicateurs de valeur ajoutée des lycées baccalauréat	41

1 Présentation

Lors de la session 2013, les lycées publics et privés de l'académie de Clermont-Ferrand ont réalisé des scores bruts, toutes séries confondues, allant de 64 % à 100 % au baccalauréat général et technologique et au baccalauréat professionnel.

Ces taux bruts de réussite sont-ils suffisamment pertinents à eux seuls pour mettre en avant l'activité de tel ou tel établissement ?

La réussite ou l'échec au baccalauréat est une réponse concrète au cursus scolaire de l'élève incluant une part importante de la pédagogie. La probabilité, en termes de réussite au baccalauréat, est influencée par ce cursus, et par l'environnement socio-culturel de l'élève.

C'est dans ce sens que l'éducation nationale a pris le parti de présenter trois indicateurs qui proposent des approches différentes et complémentaires des performances des lycées :

- 1. un indicateur relatif au taux de réussite à l'examen du baccalauréat
- 2. un indicateur relatif au parcours scolaire des élèves
- 3. un indicateur sur le nombre de bacheliers sortants de l'établissement.

Afin de mesurer le score réalisé par le lycée, un taux de réussite attendu est construit à partir des caractéristiques des candidats du même âge, origine sociale et sexe.

Ces taux attendus se présentent selon deux modes de calcul :

- soit par rapport à des références moyennes académiques
- soit par rapport à des références moyennes nationales qui tiennent compte de l'offre de formation

Dans le cadre de ce document, le calcul des valeurs ajoutées est effectué sur le taux attendu au niveau de la France. Le taux attendu académique est mentionné sur une colonne.

Il est très important de souligner que l'examen du baccalauréat est un examen national et le choix de la référence pour ce document est une référence nationale. Il n'est pas exclu de faire la même analyse sur le plan académique.

Le taux brut de réussite au baccalauréat, par sa simplicité de calcul ne peut pas exprimer la différence de réussite significative observée entre les lycées. En effet, il ne tient pas compte des facteurs externes à l'établissement (origine sociale et âge des élèves de terminales).

Le taux brut de réussite au baccalauréat subit l'influence des cursus et de l'offre de formation des établissements plus ou moins diverses. Ces influences ont pour effet, notamment, la modification de l'homogénéité de la population d'élèves, d'où :

l'indicateur du taux d'accès au baccalauréat.

Le taux d'accès attendu national est calculé sur des typologies d'établissements à structure comparable : lycée d'enseignement général, lycée polyvalent à dominante tertiaire, lycée polyvalent à dominante industrielle, lycée technologique à dominante tertiaire et lycée technologique à dominante industrielle (voir la dernière page).

Le taux d'accès de la seconde au baccalauréat et de la terminale au baccalauréat concerne l'ensemble de la scolarité dans le lycée. Sa valeur dépend donc partiellement de la structure pédagogique de l'établissement.

En effet, un lycée à large spectre de formations a de grandes chances de garder l'ensemble de ses élèves tout au long de leur scolarité; à l'inverse, un lycée qui offre une palette plus étroite de formations voit un certain nombre de ses élèves le quitter pour poursuivre leur scolarité dans un autre établissement.

Cet indicateur permet d'évaluer la probabilité pour un élève, de seconde générale et technologique ou de la seconde professionnelle, d'obtenir le baccalauréat à l'issue d'une scolarité entièrement effectuée dans le lycée, quel que soit le nombre d'années nécessaires.

Si l'élève quitte l'établissement pour une raison quelconque, le lycée est considéré comme n'ayant pas su, ou pas voulu, ou pas pu, conduire l'élève au baccalauréat. Cependant, pour nuancer ce taux d'accès, le ministère a été conduit à construire le taux d'accès de la première au baccalauréat pour tenir compte de facteurs pour lesquels le lycée n'a que peu ou pas de prise et qui ne relèvent donc pas, à proprement parler, de son efficacité.

Des élèves peuvent enregister un retard scolaire entre la seconde et la terminale ou enregistrer un échec à l'examen du baccalauréat. Pour apprécier la politique adoptée par le lycée à l'encontre des élèves en retard scolaire, un 3ème indicateur est construit pour quantifier les sorties du lycée avec le titre de bachelier. Cet indicateur est :

La proportion de bacheliers parmi les sortants

C'est la proportion de ceux qui ont quitté l'établissement avec le baccalauréat. C'est un indicateur qui peut servir, entre autres, à évaluer l'efficacité de la politique de redoublement pratiquée par le lycée.

Comment apprécier les résultats en terme de valeur ajoutée?

Les indicateurs de résultat des lycées sont construits en fonction de l'objectif essentiel qui est fixé aux lycées, préparer les élèves pour les conduire à la réussite au baccalauréat.

Ces indicateurs proposent des approches différentes, mais surtout complémentaires des lycées, et il convient de les comparer à une référence pour rendre compte de l'action propre du lycée.

Un lycée qui comptabilise une valeur élevée pour un indicateur nous oblige à poser des questions :

- Est-ce un hasard?
- Est-ce du fait qu'il a reçu de bons élèves qui ont pu obtenir le baccalauréat plus facilement?
- Est-ce dû au fait qu'il a su, tout au long d'une scolarité, développer chez des élèves peut-être moins doués au départ, les connaissances et les capacités qui ont permis leur succès?

Pour apprécier l'action propre du lycée, l'élimination des effets des facteurs de réussite extérieurs au lycée s'avère nécessaire afin de conserver ce qui relève de son action propre.

Ces facteurs extérieurs sont, entre autres, l'âge et l'origine sociale des élèves, dont il convient de faire le croisement pour aboutir à une bonne approximation des chances d'accès et de réussite au baccalauréat d'un élève, comme le montre l'exemple suivant :

Exemple relatif au baccalauréat général et technologique Taux de réussite nationaux selon l'âge et l'origine sociale des élèves des établissements

		Age au 31-12-Anno	ée de l'examen (du baccalauréat	
		18 ans	19	20 ans	Total
		et -	ans	et +	
Origine	Cadres supérieurs et enseignants	92,2	77,8	70,1	86,5
sociale	Cadres moyens	87,8	74,5	68,1	81,1
des	Employés, commerçants, agri.	86,2	73,5	67,1	79,2
élèves	Ouvriers et inactifs	82,8	70,3	63,4	74,5
Total		87,6	73,6	66,3	80,1

Le lycée dont les élèves sont jeunes et de surcroît d'origine catégorielle (PCS) "Cadres supérieurs et enseignants", a un taux de comparaison de réussite au baccalauréat de 92,2 %. Par contre, le lycée dont les élèves candidats au baccalauréat ont 20 ans et plus et sont d'origine catégorielle (PCS) "Ouvriers et inactifs", a un taux de comparaison de 63,4 %. Cette façon de calculer en croisant l'âge des élèves et leur origine sociale (PCS) donne une valeur appelée " Taux attendu ". C'est une simulation et non un objectif. Il en résulte que la valeur ajoutée est l'écart entre le taux brut et le taux attendu. Pour le lycée qui comptabilise un taux de réussite brut de 85 % alors que le taux de réussite attendu est de 80 % (une différence de 5 points), cela signifie qu'il a apporté aux élèves qu'il a accueillis plus que ce que ceux-ci auraient reçu s'ils avaient fréquenté un établissement situé dans la moyenne, ce qui est l'indice d'une bonne efficacité relative. Si l'écart est négatif, la présomption inverse prévaut.

De la même manière, le taux d'accès au baccalauréat et la proportion de bacheliers parmi les sortants, pour les lycées généraux et technologiques, ne sont pas seulement liés à l'efficacité de l'établissement, mais aussi à la configuration de son offre : il est normal, par exemple, qu'un lycée général oriente

en fin de seconde un certain nombre de ses élèves vers un autre établissement qui offre des formations technologiques; dans ces conditions, le taux d'accès au baccalauréat et la proportion de bacheliers parmi les sortants de l'établissement seront, toutes choses égales par ailleurs, plus faibles que ceux d'un établissement qui a une offre plus diversifiée.

Pour l'ensemble des taux, l'établissement doit être comparé à des établissements offrant la même structure pédagogique. Pour cette raison, les lycées sont répartis en 5 classes d'établissements comparables (Voir dernière page de ce document) et les taux nationaux sont calculés sur cette typologie. L'établissement peut changer de typologie l'année suivante.

Pour des explications détaillées, le lecteur est invité à consulter les définitions ministérielles en annexe de ce document.

Les données statistiques officielles sur les lycées publics et les lycées privés de l'académie sont consultables et accessibles au public à l'adresse suivante:

http://www.education.gouv.fr/cid3014/les-indicateurs-de-resultats-des-lycees.html

2 Les indicateurs du baccalauréat général et technologique

49 unités lycées ont présenté des candidats pour la session 2013. Dans le cadre de ce document, 48 unités remplissent les conditions minimums pour le dégagement d'une valeur ajoutée, identifiée par la colonne "Ecart".

Dans ce document, chaque indicateur occupe une section. Chaque sous section présente une structure pédagogique.

Chaque tableau comprend:

- 1) le taux du lycée concerné.
- 2) le taux attendu pour le lycée par rapport aux lycées ayant les mêmes structures dans l'académie et en France.
- 3) la différence calculée entre le taux du lycée et le taux attendu en France. Le résultat de cette colonne est positif ou négatif. Même négatif, le résultat d'un seul indicateur ne peut, à lui seul, conduire à la conclusion de bon ou de moins bon. En effet, une appréciation est à dégager sur les trois indicateurs.

Les tableaux font référence à la structure pédagogique des lycées en terme de codification. Pour comprendre cette codification le lecteur doit consulter le tableau de la dernière page de ce document.

2.1 Baccalauréat général et technologique : taux de réussite brut et taux attendu

Le tableau ci-dessous indique que le lycée ST PIERRE dans l'Allier, a présenté, au titre de la session 2013, pour le baccalauréat général et technologique un total de 120 élèves correspondant à la structure pédagogique codifié 1 : lycée possédant des des filières générales uniquement. Le taux brut de réussite réalisé par les élèves du lycée ST PIERRE est de 94 %.

Taux de réussite brut et taux attendu: structure 1

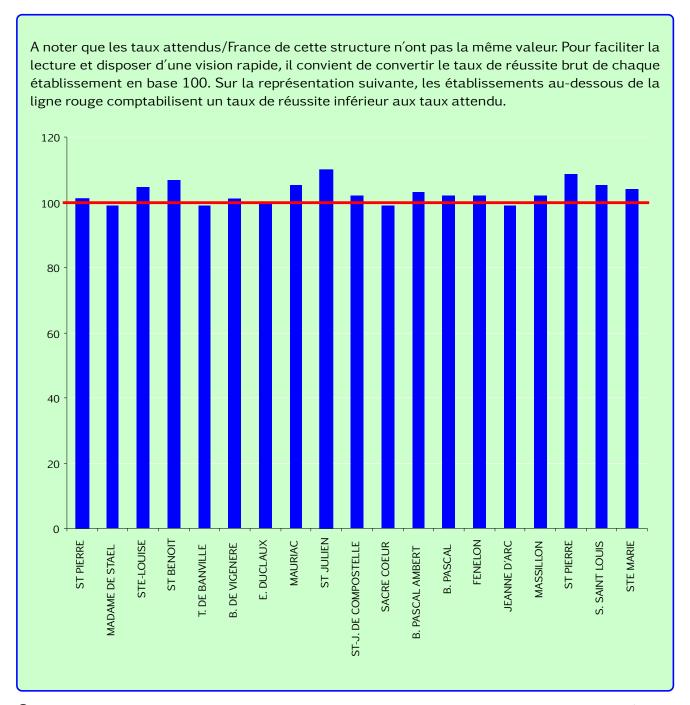
				% de	%	%	Ecart
				réussite	attendu	attendu	France
Département	Lycée	Secteur	Effectif	du lycée	académie	France	
				(1)	(2)	(3)	(1)-(3)
ALLIER	ST PIERRE	PR	120	94	93	93	1
ALLIER	MADAME DE STAEL	PU	303	94	94	95	-1
ALLIER	STE-LOUISE	PR	44	86	82	82	4
ALLIER	ST BENOIT	PR	26	92	90	86	6
ALLIER	T. DE BANVILLE	PU	283	93	95	94	-1
ALLIER	B. DE VIGENERE	PU	76	89	90	88	1
CANTAL	E. DUCLAUX	PU	195	96	96	96	0
CANTAL	MAURIAC	PU	66	97	97	92	5
HAUTE LOIRE	ST JULIEN	PR	46	100	93	91	9
HAUTE LOIRE	ST-J. DE COMPOSTELLE	PR	89	97	96	95	2
HAUTE LOIRE	SACRE COEUR	PR	51	92	96	93	-1
PUY DE DOME	B. PASCAL AMBERT	PU	97	94	95	91	3
PUY DE DOME	B. PASCAL	PU	303	99	98	97	2
PUY DE DOME	FENELON	PR	93	100	98	98	2
PUY DE DOME	JEANNE D'ARC	PU	441	95	95	96	-1
PUY DE DOME	MASSILLON	PR	79	100	99	98	2
PUY DE DOME	ST PIERRE	PR	32	100	93	92	8
PUY DE DOME	S. SAINT LOUIS	PR	50	98	93	93	5
PUY DE DOME	STE MARIE	PR	59	100	97	96	4

La donnée simulée de ce que serait le taux de réussite de ce lycée si ses élèves connaissaient le même succès au baccalauréat que l'ensemble des candidats (en France) de tous les lycées de même âge et origine sociale est indiquée dans la colonne (3) et correspond à 93 %.

Conclusion pour ce lycée: le lycée ST PIERRE, en tant qu'élèment d'un sousensemble à structure comparable, réalise par rapport au taux attendu résultant de la simulation nationale concernant l'origine sociale, l'âge des élèves et résultat au DNB, un score de 1 point au dessus du taux attendu en France.

La formule de calcul employée pour la simulation est la même pour tous les

lycées. Si erreur il y a, elle serait du même niveau, du même degré à l'intérieur de chaque structure pédagogique.



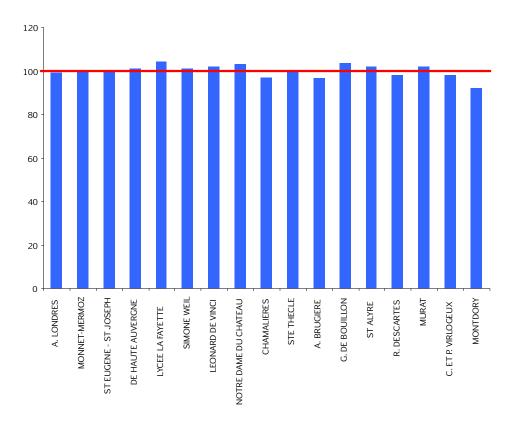
Cette lecture est valable pour le reste des quatre structures dont les représentations figurent sur les pages suivantes.

2.1.1 Taux de réussite brut et taux attendu : structure 2

Taux de réussite brut et taux attendu:structure2

				% de	%	%	Ecart
				réussite	attendu	attendu	France
Département	Dénomination	Secteur	Effectif	du lycée	académie	France	
				(1)	(2)	(3)	(1)-(3)
ALLIER	A. LONDRES	PU	424	93	94	94	-1
CANTAL	MONNET-MERMOZ	PU	224	93	93	93	0
CANTAL	ST EUGENE - ST JOSEPH	PR	83	92	91	92	0
CANTAL	DE HAUTE AUVERGNE	PU	124	94	94	93	1
HAUTE LOIRE	LYCEE LA FAYETTE	PU	113	96	92	92	4
HAUTE LOIRE	SIMONE WEIL	PU	274	94	94	93	1
HAUTE LOIRE	LEONARD DE VINCI	PU	275	97	96	95	2
HAUTE LOIRE	NOTRE DAME DU CHATEAU	PR	164	97	94	94	3
PUY DE DOME	CHAMALIERES	PU	212	92	93	95	-3
PUY DE DOME	STE THECLE	PR	131	89	86	89	0
PUY DE DOME	A. BRUGIERE	PU	274	84	89	87	-3
PUY DE DOME	G. DE BOUILLON	PR	206	93	91	90	3
PUY DE DOME	ST ALYRE	PR	191	98	97	96	2
PUY DE DOME	R. DESCARTES	PU	332	92	94	94	-2
PUY DE DOME	MURAT	PU	248	94	92	92	2
PUY DE DOME	C. ET P. VIRLOGEUX	PU	370	91	93	93	-2
PUY DE DOME	MONTDORY	PU	149	83	90	90	-7

Parmi les établissements de la structure 2 (ci-dessous), c'est le lycée MONT-DORY qui comptabilise le moins de valeur ajoutée.



2.1.2 Taux de réussite brut et taux attendu : structures 3, 4 et 5

Taux de réussite brut et taux attendu: structure 3

				% de	%	%	Ecart
				réussite	attendu	attendu	France
Département	Dénomination	Secteur	Effectif	du lycée	académie	France	
				(1)	(2)	(3)	(1)-(3)
ALLIER	P.CONSTANS	PU	221	96	94	94	2
ALLIER	J. MONNET YZEURE	PU	140	90	93	92	-2
HAUTE LOIRE	LA CHARTREUSE PARADIS	PR	77	97	94	93	4
HAUTE LOIRE	C. ET A.DUPUY	PU	186	95	94	95	0
PUY DE DOME	LA FAYETTE	PU	155	90	94	94	-4
PUY DE DOME	P. JOEL BONTE	PU	39	92	93	94	-2
PUY DE DOME	J. ZAY	PU	62	94	94	94	0

Taux de réussite brut et taux attendu: structure 4

				% de	%	%	Ecart
				réussite	attendu	attendu	France
Département	Dénomination	Secteur	Effectif	du lycée	académie	France	
				(1)	(2)	(3)	(1)-(3)
ALLIER	G.VINCENT	PU	57	86	87	89	-3
ALLIER	V. LARBAUD	PU	86	88	88	89	-1
ALLIER	STE PROCULE	PR	31	84	84	92	-8
PUY DE DOME	S. APOLLINAIRE	PU	324	87	88	89	-2

Taux de réussite brut et taux attendu: structure 5

				% de	%	%	Ecart
				réussite	attendu	attendu	France
Département	Dénomination	Secteur	Effectif	du lycée	académie	France	
				(1)	(2)	(3)	(1)-(3)
CANTAL	DE LA COM.ST GERAUD	PR	26	100	98	97	3

2.2 Baccalauréat général et technologique : taux d'accès de la seconde au baccalauréat

Il permet d'évaluer la probabilité pour un élève de seconde, d'obtenir le baccalauréat à l'issue d'une scolarité entièrement effectuée dans le même lycée, quel que soit le nombre d'années nécessaires.

En pratique, il est calculé de seconde en première et de première en terminale et de terminale au baccalauréat.

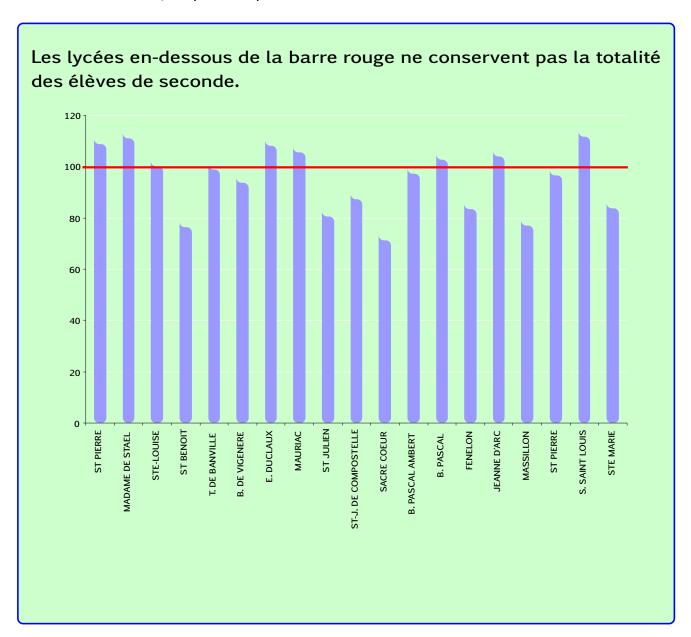
2.2.1 Taux d'accès de la seconde au baccalauréat : structure 1

Taux d'accès de la seconde au baccalauréat : structure 1

				% de	%	%	Ecart
				réussite	attendu	attendu	France
Département	Dénomination	Secteur	Effectif	du lycée	académie	France	
				(1)	(2)	(3)	(1)-(3)
ALLIER	ST PIERRE	PR	144	75	68	69	6
ALLIER	MADAME DE STAEL	PU	380	81	78	73	8
ALLIER	STE-LOUISE	PR	33	53	61	53	0
ALLIER	ST BENOIT	PR	71	42	63	55	-13
ALLIER	T. DE BANVILLE	PU	356	74	77	75	-1
ALLIER	B. DE VIGENERE	PU	103	59	72	63	-4
CANTAL	E. DUCLAUX	PU	243	80	79	74	6
CANTAL	MAURIAC	PU	94	75	78	71	4
HAUTE LOIRE	ST JULIEN	PR	73	54	67	67	-13
HAUTE LOIRE	ST-J. DE COMPOSTELLE	PR	126	61	75	70	-9
HAUTE LOIRE	SACRE COEUR	PR	63	47	75	66	-19
PUY DE DOME	B. PASCAL AMBERT	PU	141	69	73	71	-2
PUY DE DOME	B. PASCAL	PU	349	78	77	76	2
PUY DE DOME	FENELON	PR	133	66	77	79	-13
PUY DE DOME	JEANNE D'ARC	PU	486	80	77	77	3
PUY DE DOME	MASSILLON	PR	107	60	74	78	-18
PUY DE DOME	ST PIERRE	PR	27	54	69	56	-2
PUY DE DOME	S. SAINT LOUIS	PR	73	67	73	60	7
PUY DE DOME	STE MARIE	PR	73	57	65	68	-11

Ce taux apparaît plus pertinent que le taux de réussite au baccalauréat pour apprécier l'efficacité globale d'un lycée. Cependant, le taux d'accès de la seconde au baccalauréat concerne l'ensemble de la scolarité dans le lycée. Sa valeur dépend donc partiellement de la structure pédagogique de l'établissement.

Le tableau de la page précédente indique que les effectifs de la classe de seconde du lycée MADAME DE STAEL dans l'Allier, étaient au nombre de 380 élèves. En 2013, à l'issue des épreuves du baccalauréat de la session 2013, ils étaient 81 % à passer les obstacles de la seconde, de la première, de la terminale et à subir les épreuves du baccalauréat. Ils ont fréquenté le lycée MADAME DE STAEL jusqu'aux épreuves du baccalauréat.



La donnée simulée de ce que serait le taux de réussite de ce lycée si ses élèves connaissaient le même accès au baccalauréat que l'ensemble des candidats (en France) de tous les lycées de même âge et origine sociale est affichée dans la colonne (3) et correspond à 73 %.

Le résultat du lycée MADAME DE STAEL, pour ce qui concerne l'indicateur 2, est un score de 8 points.

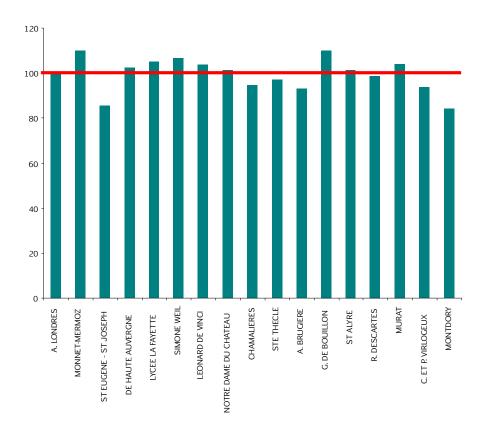
La méthode de lecture des sous ensembles des lycées ayant les structures 2, 3, 4 et 5 est la même. Les sous ensembles représentés sous ces structures pédagogiques font l'objet des tableaux qui suivent.

2.2.2 Taux de réussite brut et taux attendu : structure 2

Taux d'accès de la seconde au baccalauréat : structure 2

				% de	%	%	Ecart
				réussite	attendu	attendu	France
Département	Dénomination	Secteur	Effectif	du lycée	académie	France	
				(1)	(2)	(3)	(1)-(3)
ALLIER	A. LONDRES	PU	472	75	74	75	0
CANTAL	MONNET-MERMOZ	PU	228	77	72	70	7
CANTAL	ST EUGENE - ST JOSEPH	PR	36	58	62	68	-10
CANTAL	DE HAUTE AUVERGNE	PU	160	83	79	81	2
HAUTE LOIRE	LYCEE LA FAYETTE	PU	134	82	79	78	4
HAUTE LOIRE	SIMONE WEIL	PU	307	81	76	76	5
HAUTE LOIRE	LEONARD DE VINCI	PU	326	81	77	78	3
HAUTE LOIRE	NOTRE DAME DU CHATEAU	PR	248	78	74	77	1
PUY DE DOME	CHAMALIERES	PU	249	74	72	78	-4
PUY DE DOME	STE THECLE	PR	142	66	60	68	-2
PUY DE DOME	A. BRUGIERE	PU	267	66	67	71	-5
PUY DE DOME	G. DE BOUILLON	PR	174	65	63	59	6
PUY DE DOME	ST ALYRE	PR	159	74	73	73	1
PUY DE DOME	R. DESCARTES	PU	416	77	76	78	-1
PUY DE DOME	MURAT	PU	318	80	72	77	3
PUY DE DOME	C. ET P. VIRLOGEUX	PU	486	74	77	79	-5
PUY DE DOME	MONTDORY	PU	241	64	74	76	-12

Certains lycées de la structure 2 sont plus accompagnateurs que d'autres. 7 lycées se distinguent en comptabilisant des indices, relatifs à l'accès de la seconde au baccalauréat, bien en-dessous de 100.



2.2.3 Taux d'accès de la seconde au baccalauréat : structures 3, 4 et 5

Taux d'accès de la seconde au baccalauréat : structure 3

				% de	%	%	Ecart
				réussite	attendu	attendu	France
Département	Dénomination	Secteur	Effectif	du lycée	académie	France	
				(1)	(2)	(3)	(1)-(3)
ALLIER	P.CONSTANS	PU	287	73	72	70	3
ALLIER	J. MONNET YZEURE	PU	177	65	69	68	-3
HAUTE LOIRE	LA CHARTREUSE PARADIS	PR	97	78	68	66	12
HAUTE LOIRE	C. ET A.DUPUY	PU	154	77	76	72	5
PUY DE DOME	LA FAYETTE	PU	241	75	67	69	6
PUY DE DOME	P. JOEL BONTE	PU	70	49	63	69	-20
PUY DE DOME	J. ZAY	PU	108	78	68	64	14

Taux d'accès de la seconde au baccalauréat : structure 4

				% de	%	%	Ecart
				réussite	attendu	attendu	France
Département	Dénomination	Secteur	Effectif	du lycée	académie	France	
				(1)	(2)	(3)	(1)-(3)
ALLIER	G.VINCENT	PU	55	63	63	71	-8
ALLIER	V. LARBAUD	PU	87	64	62	67	-3
ALLIER	STE PROCULE	PR	16	38	43	49	-11
PUY DE DOME	S. APOLLINAIRE	PU	205	71	61	69	2

Taux d'accès de la seconde au baccalauréat : structure 5

				% de	%	%	Ecart
				réussite	attendu	attendu	France
Département	Dénomination	Secteur	Effectif	du lycée	académie	France	
				(1)	(2)	(3)	(1)-(3)
CANTAL	DE LA COM.ST GERAUD	PR	31	78	61	81	-3

2.2.3.1 Représentation des valeurs ajoutées des indicateurs 1 et 2

A ce stade, nous disposons de la valeur ajoutée de deux indicateurs :

- 1) Valeur ajoutée de l'indicateur 1 : le taux brut de réussite
- 2) Valeur ajoutée de l'indicateur 2 : le taux d'accès au baccalauréat à partir de la seconde

Le second indicateur est la clé d'explication du premier indicateur. Un lycée peut obtenir un taux brut de réussite de $100\,\%$ et dans ce cas, ou il est sélectif ou il est performant.

Le dégagement d'une valeur ajoutée relative à l'indicateur 2 peut nous renseigner sur la politique adoptée par le lycée. En effet, une valeur ajoutée positive indique un accompagnement des élèves de 2nde jusqu'au baccalauréat et une valeur négative indique le contraire.

L'objectif est de croiser les deux valeurs ajoutées pour voir comment se sont comportés les lycées et aussi comment ils se regroupent par proximité.

Le graphique, page suivante, est divisé en 4 régions (Q1...Q4) et d'après le croisement des deux valeurs ajoutées, on constate effectivement un regroupement des lycées en quatre blocs, désignés par Q. Voici la signification des 4 régions (l'interprétaltion n'est valable que dans le cas de l'ajustement des indicateurs 2 et 1):

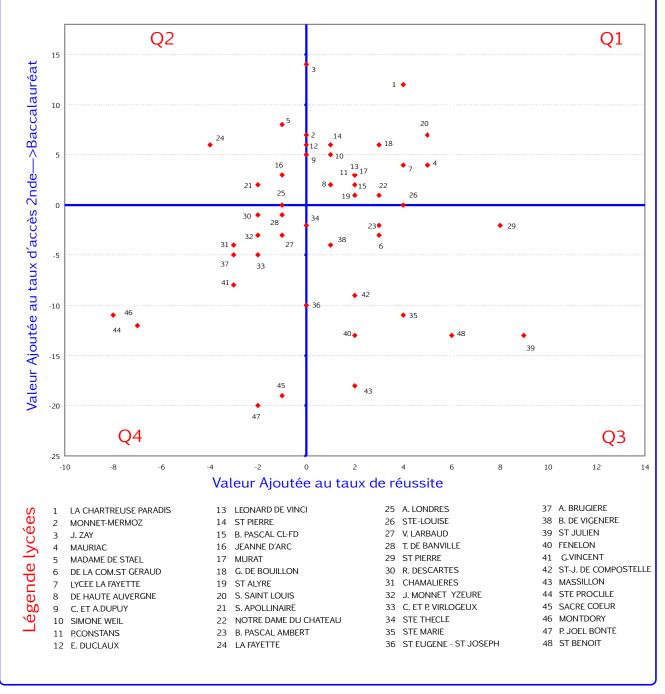
– Q1 : les bons lycées

- Q2: les lycées accompagnateurs

Q3 : les lycées sélectifs

- Q4: les lycées faibles

Dans le quadrant Q4, 12 lycées se distinguent par des valeurs ajoutées négatives. Deux lycées se fixent sur l'axe séparant les 2 quadrants Q4 et Q3. Dans le quadrant Q1, le lycée 1 (LA CHARTREUSE PARADIS) se place avec une VA de 4 pour le premier indicateur et une VA de 12 pour le second indicateur. Le lycée J. ZAY portant le numéro 3 est celui qui se distingue le mieux par sa position dominante relativement à l'indicateur 2.



2.3 Baccalauréat général et technologique : proportion de bacheliers parmi les sortants

Cet indicateur permet d'évaluer la probabilité pour un élève de seconde, d'obtenir le baccalauréat à l'issue d'une scolarité entièrement effectuée dans le lycée, quel que soit le nombre d'années nécessaires. Il prend en compte le nombre de bacheliers issus du lycée et le nombre de sortants du lycée, tout au long du cycle.

Le tableau suivant indique que le lycée JEANNE D'ARC dans le Puy-de-Dôme comptabilise un taux de bacheliers sortants de 82 %.

2.3.1 Proportion de bacheliers parmi les sortants : structure 1

Proportion de bacheliers parmi les sortants : structure 1

			% de	%	%	Ecart
Département	Dénomination	Secteur	bacheliers	attendu	attendu	France
			du lycée	académie	France	
			(1)	(2)	(3)	(1)-(3)
ALLIER	ST PIERRE	PR	77	76	74	3
ALLIER	MADAME DE STAEL	PU	81	76	74	7
ALLIER	STE-LOUISE	PR	70	76	74	-4
ALLIER	ST BENOIT	PR	41	76	74	-33
ALLIER	T. DE BANVILLE	PU	75	76	74	1
ALLIER	B. DE VIGENERE	PU	61	76	74	-13
CANTAL	E. DUCLAUX	PU	79	76	74	5
CANTAL	MAURIAC	PU	80	76	74	6
HAUTE LOIRE	ST JULIEN	PR	61	76	74	-13
HAUTE LOIRE	ST-J. DE COMPOSTELLE	PR	62	76	74	-12
HAUTE LOIRE	SACRE COEUR	PR	63	76	74	-11
PUY DE DOME	B. PASCAL AMBERT	PU	74	76	74	0
PUY DE DOME	B. PASCAL	PU	80	76	74	6
PUY DE DOME	FENELON	PR	68	76	74	-6
PUY DE DOME	JEANNE D'ARC	PU	82	76	74	8
PUY DE DOME	MASSILLON	PR	65	76	74	-9
PUY DE DOME	ST PIERRE	PR	67	76	74	-7
PUY DE DOME	S. SAINT LOUIS	PR	68	76	74	-6
PUY DE DOME	STE MARIE	PR	69	76	74	-5

Le taux national attendu pour ce groupe de structure est de 74 %.

Conclusion : le lycée JEANNE D'ARC dans le Puy-de-Dôme réalise un taux au-dessus du taux attendu. Son score est de 8 points.

La méthode de lecture des sous ensembles des lycées ayant les structures 2, 3, 4 et 5 est la même. Les sous ensembles représentés sous ces structures pédagogiques font l'objet des tableaux qui suivent.

2.3.2 Proportion de bacheliers parmi les sortants : structure 2

Proportion de bacheliers parmi les sortants : structure 2

			% de	%	%	Ecart
Département	Dénomination	Secteur	bacheliers	attendu	attendu	France
			du lycée	académie	France	
			(1)	(2)	(3)	(1)-(3)
ALLIER	A. LONDRES	PU	77	76	76	1
CANTAL	MONNET-MERMOZ	PU	85	76	76	9
CANTAL	ST EUGENE - ST JOSEPH	PR	72	76	76	-4
CANTAL	DE HAUTE AUVERGNE	PU	86	76	76	10
HAUTE LOIRE	LYCEE LA FAYETTE	PU	82	76	76	6
HAUTE LOIRE	SIMONE WEIL	PU	82	76	76	6
HAUTE LOIRE	LEONARD DE VINCI	PU	82	76	76	6
HAUTE LOIRE	NOTRE DAME DU CHATEAU	PR	75	76	76	-1
PUY DE DOME	CHAMALIERES	PU	78	76	76	2
PUY DE DOME	STE THECLE	PR	70	76	76	-6
PUY DE DOME	A. BRUGIERE	PU	70	76	76	-6
PUY DE DOME	G. DE BOUILLON	PR	75	76	76	-1
PUY DE DOME	ST ALYRE	PR	81	76	76	5
PUY DE DOME	R. DESCARTES	PU	78	76	76	2
PUY DE DOME	MURAT	PU	79	76	76	3
PUY DE DOME	C. ET P. VIRLOGEUX	PU	75	76	76	-1
PUY DE DOME	MONTDORY	PU	62	76	76	-14

2.3.3 Proportion de bacheliers parmi les sortants : structures 3, 4 et 5

Proportion de bacheliers parmi les sortants : structure 3

			% de	%	%	Ecart
Département	Dénomination	Secteur	bacheliers	attendu	attendu	France
			du lycée	académie	France	
			(1)	(2)	(3)	(1)-(3)
ALLIER	P.CONSTANS	PU	79	76	73	6
ALLIER	J. MONNET YZEURE	PU	72	76	73	-1
HAUTE LOIRE	LA CHARTREUSE PARADIS	PR	81	76	73	8
HAUTE LOIRE	C. ET A.DUPUY	PU	81	76	73	8
PUY DE DOME	LA FAYETTE	PU	72	76	73	-1
PUY DE DOME	P. JOEL BONTE	PU	58	76	73	-15
PUY DE DOME	J. ZAY	PU	75	76	73	2

Proportion de bacheliers parmi les sortants : structure 4

			% de	%	%	Ecart
Département	Dénomination	Secteur	bacheliers	attendu	attendu	France
			du lycée	académie	France	
			(1)	(2)	(3)	(1)-(3)
ALLIER	G.VINCENT	PU	67	76	74	-7
ALLIER	V. LARBAUD	PU	78	76	74	4
ALLIER	STE PROCULE	PR	63	76	74	-11
PUY DE DOME	S. APOLLINAIRE	PU	78	76	74	4

Proportion de bacheliers parmi les sortants : structure ${\bf 5}$

			% de	%	%	Ecart
Département	Dénomination	Secteur	bacheliers	attendu	attendu	France
			du lycée	académie	France	
			(1)	(2)	(3)	(1)-(3)
CANTAL	DE LA COM.ST GERAUD	PR	87	76	73	14

2.4 Baccalauréat général et technologique : synthèse des valeurs ajoutées

Pour l'approche d'un point de vue synthétique, une compilation des écarts ou des valeurs ajoutées est à effectuer en regroupant les écarts constatés des 3 indicateurs.

Le tableau suivant donne, pour les lycées de structure pédagogique 1, la valeur ajoutée dans la colonne "Total des indicateurs".

2.4.1 Synthèse des valeurs ajoutées : structure 1

Dans les colonnes 1, 2 et 3, il s'agit des écarts calculés précédemment. La colonne "Total valeurs ajoutées" est le total des écarts.

Valeurs ajoutées structure 1

			Valeur	Valeur	Valeur	Total
Département	Lycée	Secteur	ajoutée	ajoutée	ajoutée	valeurs
			indicateur 1	indicateur 2	indicateur 3	ajoutées
ALLIER	MADAME DE STAEL	PU	-1	8	7	14
ALLIER	T. DE BANVILLE	PU	-1	-1	1	-1
ALLIER	B. DE VIGENERE	PU	1	-4	-13	-16
ALLIER	ST PIERRE	PR	1	6	3	10
ALLIER	ST BENOIT	PR	6	-13	-33	-40
ALLIER	STE-LOUISE	PR	4	0	-4	0
CANTAL	E. DUCLAUX	PU	0	6	5	11
CANTAL	MAURIAC	PU	5	4	6	15
HAUTE LOIRE	ST JULIEN	PR	9	-13	-13	-17
HAUTE LOIRE	SACRE COEUR	PR	-1	-19	-11	-31
HAUTE LOIRE	ST-J. DE COMPOSTELLE	PR	2	-9	-12	-19
PUY DE DOME	B. PASCAL AMBERT	PU	3	-2	0	1
PUY DE DOME	B. PASCAL CL-FD	PU	2	2	6	10
PUY DE DOME	JEANNE D'ARC	PU	-1	3	8	10
PUY DE DOME	ST PIERRE	PR	8	-2	-7	-1
PUY DE DOME	S. SAINT LOUIS	PR	5	7	-6	6
PUY DE DOME	STE MARIE	PR	4	-11	-5	-12
PUY DE DOME	FENELON	PR	2	-13	-6	-17
PUY DE DOME	MASSILLON	PR	2	-18	-9	-25

2.4.2 Synthèse des valeurs ajoutées : structure 2

Dans les colonnes 1, 2 et 3, il s'agit des écarts calculés précédemment. La colonne "Total valeurs ajoutée" est le total des écarts.

Valeurs ajoutées structure 2

			Valeur	Valeur	Valeur	Total
Département	Lycée	Secteur	ajoutée	ajoutée	ajoutée	valeurs
Departement	Lyccc	Secteur	indicateur 1	indicateur 2	indicateur 3	ajoutées
ALLIER	A. LONDRES	PU	-1	0	1	0
CANTAL	MONNET-MERMOZ	PU	0	7	9	16
CANTAL	DE HAUTE AUVERGNE	PU	1	2	10	13
CANTAL	IST EUGENE - ST JOSEPH	PR	0	-10	-4	-14
HAUTE LOIRE	LYCEE LA FAYETTE	PU	4	4	6	14
HAUTE LOIRE	SIMONE WEIL	PU	1	5	6	12
HAUTE LOIRE	NOTRE DAME DU CHATEAU	PR	3	1	-1	3
HAUTE LOIRE	LEONARD DE VINCI	PU	2	3	- <u>1</u> 6	11
				_	_	
PUY DE DOME	MURAT	PU	2	3	3	8
PUY DE DOME	C. ET P. VIRLOGEUX	PU	-2	-5	-1	-8
PUY DE DOME	MONTDORY	PU	-7	-12	-14	-33
PUY DE DOME	A. BRUGIERE	PU	-3	-5	-6	-14
PUY DE DOME	G. DE BOUILLON	PR	3	6	-1	8
PUY DE DOME	STE THECLE	PR	0	-2	-6	-8
PUY DE DOME	ST ALYRE	PR	2	1	5	8
PUY DE DOME	CHAMALIERES	PU	-3	-4	2	-5
PUY DE DOME	R. DESCARTES	PU	-2	-1	2	-1

2.4.3 Synthèse des valeurs ajoutées : structures 3, 4 et 5

Dans les colonnes 1, 2 et 3, il s'agit des écarts calculés précédemment. La colonne "Total valeurs ajoutées" est le total des écarts.

Valeurs ajoutées structures 3, 4 et 5

				Valeur	Valeur	Valeur	Total
Structure	Département	Lycée	Secteur	ajoutée	ajoutée	ajoutée	valeurs
				indicateur 1	indicateur 2	indicateur 3	ajoutées
	ALLIER	P.CONSTANS	PU	2	3	6	11
	ALLIER	J. MONNET YZEURE	PU	-2	-3	-1	-6
)	HAUTE LOIRE	C. ET A.DUPUY	PU	0	5	8	13
	HAUTE LOIRE	LA CHARTREUSE PARADIS	PR	4	12	8	24
	PUY DE DOME	LA FAYETTE	PU	-4	6	-1	1
	PUY DE DOME	J. ZAY	PU	0	14	2	16
	PUY DE DOME	P. JOEL BONTE	PU	-2	-20	-15	-37
	ALLIER	STE PROCULE	PR	-8	-11	-11	-30
4	ALLIER	G.VINCENT	PU	-3	-8	-7	-18
· •	ALLIER	V. LARBAUD	PU	-1	-3	4	0
	PUY DE DOME	S. APOLLINAIRE	PU	-2	2	4	4
5	CANTAL	DE LA COM.ST GERAUD	PR	3	-3	14	14

2.5 Synthèse des valeurs ajoutées : vue d'ensemble

Pour avoir une vue d'ensemble, l'intégration des sous ensembles en un seul ensemble s'impose. La présentation du résultat final en un seul tableau facilite l'approche pour évaluer la valeur ajoutée de chaque lycée.

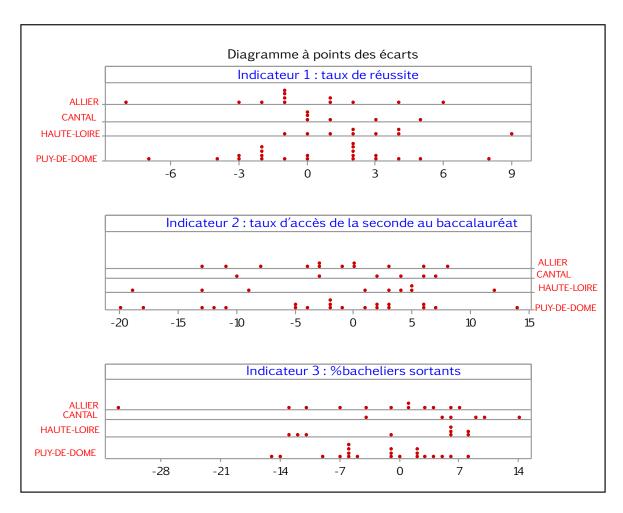
L'examen du tableau (page suivante) fait apparaître la constitution de quatre groupes de lycées. La valeur ajoutée apportée par les lycées s'étale entre +24 points et -40.

Dans le groupe A, entre le premier lycée et le dernier, l'écart est de 24 points de valeur ajoutée. Ce groupe est constitué de 27 lycées contre 25 en 2012.

Le groupe B comptabilise une valeur ajoutée entre -1 et -5 et l'ensemble des résultats sont insuffisants.

Le groupe C est constitué de 3 lycées dont les résultats sont médiocres.

Enfin, le groupe D totalise 14 lycées dont les résultats sont très médiocres.



2.5.1 Tableau : vue d'ensemble

Département	Lycée	Secteur	Va* indicateur 1	Va* indicateur 2	Va* indicateur 3	Total	Groupe
		Sec	Va* ind	Va* ind	Va* ind		2014
HAUTE LOIRE	LA CHARTREUSE PARADIS	PR	4	12	8	24	
CANTAL	MONNET-MERMOZ	PU	0	7	9	16	
PUY DE DOME	J. ZAY	PU	0	14	2	16	
CANTAL	MAURIAC	PU	5	4	6	15	
ALLIER	MADAME DE STAEL	PU	-1	8	7	14	
CANTAL	DE LA COM.ST GERAUD	PR	3	-3	14	14	
HAUTE LOIRE	LYCEE LA FAYETTE	PU	4	4	6	14	
CANTAL	DE HAUTE AUVERGNE	PU	1	2	10	13	
HAUTE LOIRE	C. ET A.DUPUY	PU	0	5	8	13	
HAUTE LOIRE	SIMONE WEIL	PU	1	5	6	12	
ALLIER	P.CONSTANS	PU	2	3	6	11	\mathcal{H}
CANTAL	E. DUCLAUX	PU	0	6	5	11	
HAUTE LOIRE	LEONARD DE VINCI	PU	2	3	6	11	
ALLIER	ST PIERRE	PR	1	6	3	10	
PUY DE DOME	B. PASCAL CL-FD	PU	2	2	6	10	
PUY DE DOME	JEANNE D'ARC	PU	-1	3	8	10	
PUY DE DOME	MURAT	PU	2	3	3	8	
PUY DE DOME	G. DE BOUILLON	PR	3	6	-1	8	
PUY DE DOME	ST ALYRE	PR	2	1	5	8	
PUY DE DOME	S. SAINT LOUIS	PR	5	7	-6	6	
PUY DE DOME	S. APOLLINAIRE	PU	-2	2	4	4	
HAUTE LOIRE	NOTRE DAME DU CHATEAU	PR	3	1	-1	3	
PUY DE DOME	B. PASCAL AMBERT	PU	3	-2	0	1	
PUY DE DOME	LA FAYETTE	PU	-4	6	-1	1	
ALLIER	A. LONDRES	PU	-1	0	1	0	
ALLIER	STE-LOUISE	PR	4	0	-4	0	
ALLIER	V. LARBAUD	PU	-1	-3	4	0	
ALLIER	T. DE BANVILLE	PU	-1	-1	1	-1	
PUY DE DOME	ST PIERRE	PR	8	-2	-7	-1	
PUY DE DOME	R. DESCARTES	PU	-2	-1	2	-1	
PUY DE DOME	CHAMALIERES	PU	-3	-4	2	-5	
ALLIER	J. MONNET YZEURE	PU	-2	-3	-1	-6	
PUY DE DOME	C. ET P. VIRLOGEUX	PU	-2	-5	-1	-8	
PUY DE DOME	STE THECLE	PR	0	-2	-6	-8	
PUY DE DOME	STE MARIE	PR	4	-11	-5	-12	
CANTAL	ST EUGENE - ST JOSEPH	PR	0	-10	-4	-14	
PUY DE DOME	A. BRUGIERE	PU	-3	-5	-6	-14	
ALLIER	B. DE VIGENERE	PU	1	-4	-13	-16	
HAUTE LOIRE	ST JULIEN	PR	9	-13	-13	-17	
PUY DE DOME	FENELON	PR	2	-13	-6	-17	
ALLIER	G.VINCENT	PU	-3	-8	-7	-18	
HAUTE LOIRE	ST-J. DE COMPOSTELLE	PR	2	-9	-12	-19	
PUY DE DOME	MASSILLON	PR	2	-18	-9	-25	
ALLIER	STE PROCULE	PR	-8	-11	-11	-30	
HAUTE LOIRE	SACRE COEUR	PR	-1	-19	-11	-31	
PUY DE DOME	MONTDORY	PU	-7	-12	-14	-33	
PUY DE DOME	P. JOEL BONTE	PU	-2	-20	-15	-37	
ALLIER	ST BENOIT	PR	6	-13	-33	-40	

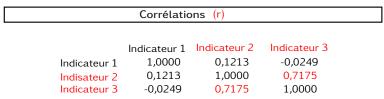
Va*= Valeur ajoutée

2.5.2 Ce qui a determiné ce regroupement ou ce classement

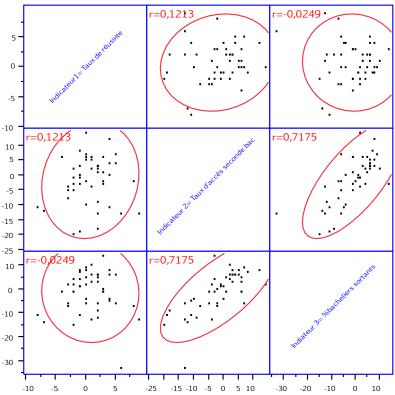
Privilégier des actions pour accompagner les élèves de seconde jusqu'au baccalauréat est un facteur déterminant pour maximiser des sorties du lycée avec le baccalauréat. En effet, un taux d'accès elevé de la seconde au baccalauréat entraine un taux important de l'indicateur 3. Il y a donc une forte liaison entre ces deux indicateurs.

La matrice suivante fait apparaître que la valeur ajoutée de l'indicateur 3 est bien influencée par la valeur ajouée de l'indicateur 2 à hauteur de 71,8 %.

Analyse multivariée et extraction de matrice de corrélations







3 Indicateurs de résultats du baccalauréat professionnel

43 lycées professionnels sont concernés par les résultats.

3.1 Résultats relatifs au taux brut 2012

Baccalauréat professionnel indicateur 1 : taux de réussite

					Taux de	Taux	Taux
Département	Lycée professionnel	Commune	Secteur	Effectifs	réussite	attendu	attendu
				présentés	brut	académie	France
ALLIER	G. VINCENT	COMMENTRY	PU	27	78	89	87
	ALBERT LONDRES	CUSSET	PU	87	64	84	83
	V. LARBAUD	CUSSET	PU	107	86	84	86
	GUSTAVE EIFFEL	GANNAT	PU	33	94	81	78
	ALBERT EINSTEIN	MONTLUCON	PU	62	89	87	82
	PAUL CONSTANS	MONTLUCON	PU	123	87	83	83
	SAINTE-LOUISE	MONTLUCON	PR	67	70	85	87
	ANNA RODIER	MOULINS	PR	48	100	90	89
	VAL D'ALLIER	VARENNES SUR ALLIER	PU	12	67	88	79
	JEAN MONNET	YZEURE	PU	94	81	86	83
CANTAL	DE LA COM. ST GERAUD	AURILLAC	PR	28	96	90	93
	MONNET-MERMOZ	AURILLAC	PU	62	74	79	83
	RAYMOND CORTAT	AURILLAC	PU	78	73	89	91
	ST EUGENE - ST JOSEPH	AURILLAC	PR	25	84	92	90
	MAURIAC	MAURIAC	PU	15	87	87	88
	JOSEPH CONSTANT	MURAT	PU	26	77	80	83
	DE HAUTE AUVERGNE	SAINT-FLOUR	PU	25	84	79	83
HAUTE LOIRE	ST JULIEN	BRIOUDE	PR	18	83	91	92
	PARADIS	BRIVES CHARENSAC	PR	33	88	81	83
	AUGUSTE AYMARD	ESPALY ST MARCEL	PU	31	84	82	84
	ANNE MARIE MARTEL	LE PUY EN VELAY	PR	30	93	90	89
	C. ET A. DUPUY	LE PUY EN VELAY	PU	46	78	84	85
	JEAN MONNET	LE PUY EN VELAY	PU	91	89	85	89
	NOTRE DAME DU CHATEAU	MONISTROL SUR LOIRE	PR	48	81	85	86
	EMMANUEL CHABRIER	YSSINGEAUX	PU	51	78	84	86
PUY DE DOME	B. PASCAL	AMBERT	PU	13	92	81	83
	FRANCOIS RABELAIS	BRASSAC LES MINES	PU	21	76	87	89
	CHAMALIERES	CHAMALIERES	PU	49	86	91	92
	AMEDEE GASQUET	CLERMONT FERRAND	PU	108	86	85	86
	ANNA RODIER	CLERMONT FERRAND	PR	22	82	90	89
	CAMILLE CLAUDEL	CLERMONT FERRAND	PU	115	89	81	82
	G. DE BOUILLON	CLERMONT FERRAND	PR	75	89	84	86
	LES CORDELIERS	CLERMONT FERRAND	PR	62	100	92	91
	MARIE CURIE	CLERMONT FERRAND	PU	71	93	88	88
	ROGER CLAUSTRES	CLERMONT FERRAND	PU	85	74	76	81
	SAINT ALYRE	CLERMONT FERRAND	PR	12	92	93	91
	H. SAINTE-CLAIRE DEVILLE	ISSOIRE	PU	66	88	80	80
	PIERRE BOULANGER	PONT DU CHATEAU	PU	92	68	76	78
	P. JOEL BONTE	RIOM	PU	150	83	80	80
	MARIE LAURENCIN	RIOM	PU	141	83	77	84
	VERCINGETORIX	ROMAGNAT	PU	98	78	82	84
	DESAIX	ST ELOY LES MINES	PU	28	64	71	82
	GERMAINE TILLION	THIERS	PU	49	78	79	81

3.2 Résultats relatifs au taux d'accès de la seconde au baccalauréat

Baccalauréat professionnel indicateur 2 : taux d'accès seconde—> baccalauréat

					Taux	Taux	Taux
Département	Lycée professionnel	Commune	Secteur	Effectifs	d'accès	attendu	attendu
				de seconde	lycée	académie	France
ALLIER	G. VINCENT	COMMENTRY	PU	59	70	72	67
	ALBERT LONDRES	CUSSET	PU	90	42	61	61
	V. LARBAUD	CUSSET	PU	163	69	66	66
	GUSTAVE EIFFEL	GANNAT	PU	48	51	59	60
	ALBERT EINSTEIN	MONTLUCON	PU	68	59	52	61
	PAUL CONSTANS	MONTLUCON	PU	143	68	61	62
	SAINTE-LOUISE	MONTLUCON	PR	51	39	44	56
	ANNA RODIER	MOULINS	PR	75	75	68	66
	VAL D'ALLIER	VARENNES SUR ALLIER	PU	47	56	66	62
	JEAN MONNET	YZEURE	PU	140	68	69	66
CANTAL	DE LA COM. ST GERAUD	AURILLAC	PR	28	86	67	67
	MONNET-MERMOZ	AURILLAC	PU	71	53	59	66
	RAYMOND CORTAT	AURILLAC	PU	128	57	74	69
	ST EUGENE - ST JOSEPH	AURILLAC	PR	35	67	75	70
	MAURIAC	MAURIAC	PU	19	66	54	60
	JOSEPH CONSTANT	MURAT	PU	32	41	60	64
	DE HAUTE AUVERGNE	SAINT-FLOUR	PU	41	74	66	64
HAUTE LOIRE	ST JULIEN	BRIOUDE	PR	18	47	70	68
	PARADIS	BRIVES CHARENSAC	PR	55	67	62	62
	AUGUSTE AYMARD	ESPALY ST MARCEL	PU	18	43	54	61
	ANNE MARIE MARTEL	LE PUY EN VELAY	PR	72	74	72	68
	C. ET A. DUPUY	LE PUY EN VELAY	PU	47	51	66	67
	JEAN MONNET	LE PUY EN VELAY	PU	103	71	69	68
	NOTRE DAME DU CHATEAU	MONISTROL SUR LOIRE	PR	62	62	58	63
	EMMANUEL CHABRIER	YSSINGEAUX	PU	68	64	68	67
PUY DE DOME	B. PASCAL	AMBERT	PU	41	79	64	64
	FRANCOIS RABELAIS	BRASSAC LES MINES	PU	30	49	64	64
	CHAMALIERES	CHAMALIERES	PU	50	75	73	70
	AMEDEE GASQUET	CLERMONT FERRAND	PU	149	65	61	64
	ANNA RODIER	CLERMONT FERRAND	PR	35	43	65	64
	CAMILLE CLAUDEL	CLERMONT FERRAND	PU	119	79	55	61
	G. DE BOUILLON	CLERMONT FERRAND	PR	102	59	58	61
	LES CORDELIERS	CLERMONT FERRAND	PR	78	85	72	66
	MARIE CURIE	CLERMONT FERRAND	PU	119	73	69	66
	ROGER CLAUSTRES	CLERMONT FERRAND	PU	111	47	52	59
	SAINT ALYRE	CLERMONT FERRAND	PR	23	55	58	63
	H. SAINTE-CLAIRE DEVILLE	ISSOIRE	PU	82	64	51	57
	PIERRE BOULANGER	PONT DU CHATEAU	PU	114	47	53	57
	P. JOEL BONTE	RIOM	PU	160	68	60	63
	MARIE LAURENCIN	RIOM	PU	134	55	62	64
	VERCINGETORIX	ROMAGNAT	PU	112	56	63	63
	DESAIX	ST ELOY LES MINES	PU	60	55	64	63
	GERMAINE TILLION	THIERS	PU	62	39	49	54
	GERMATINE TIELION	THENS	10	02	23	73	J -1

3.3 Résultats relatifs au % de bacheliers sortants

Baccalauréat professionnel indicateur 3 : %bacheliers sortants 2nde+1ère+Terminale

				%bacheliers	%bacheliers	%bacheliers
Département	Lycée professionnel	Commune	Secteur	sortants	attendu	attendu
				du lycée	académie	France
ALLIER	G. VINCENT	COMMENTRY	PU	64	63	59
	ALBERT LONDRES	CUSSET	PU	48	63	59
	V. LARBAUD	CUSSET	PU	67	63	59
	GUSTAVE EIFFEL	GANNAT	PU	54	63	59
	ALBERT EINSTEIN	MONTLUCON	PU	65	63	59
	PAUL CONSTANS	MONTLUCON	PU	69	63	59
	SAINTE-LOUISE	MONTLUCON	PR	50	63	59
	ANNA RODIER	MOULINS	PR	73	63	59
	VAL D'ALLIER	VARENNES SUR ALLIER	PU	47	63	59
	JEAN MONNET	YZEURE	PU	67	63	59
CANTAL	DE LA COM. ST GERAUD	AURILLAC	PR	93	63	59
	MONNET-MERMOZ	AURILLAC	PU	53	63	59
	RAYMOND CORTAT	AURILLAC	PU	55	63	59
	ST EUGENE - ST JOSEPH	AURILLAC	PR	64	63	59
	MAURIAC	MAURIAC	PU	68	63	59
	JOSEPH CONSTANT	MURAT	PU	50	63	59
	DE HAUTE AUVERGNE	SAINT-FLOUR	PU	78	63	59
HAUTE LOIRE	ST JULIEN	BRIOUDE	PR	54	63	59
	PARADIS	BRIVES CHARENSAC	PR	67	63	59
	AUGUSTE AYMARD	ESPALY ST MARCEL	PU	59	63	59
	ANNE MARIE MARTEL	LE PUY EN VELAY	PR	67	63	59
	C. ET A. DUPUY	LE PUY EN VELAY	PU	55	63	59
	JEAN MONNET	LE PUY EN VELAY	PU	72	63	59
	NOTRE DAME DU CHATEAU	MONISTROL SUR LOIRE	PR	70	63	59
	EMMANUEL CHABRIER	YSSINGEAUX	PU	66	63	59
PUY DE DOME	B. PASCAL	AMBERT	PU	71	63	59
	FRANCOIS RABELAIS	BRASSAC LES MINES	PU	52	63	59
	CHAMALIERES	CHAMALIERES	PU	89	63	59
	AMEDEE GASQUET	CLERMONT FERRAND	PU	67	63	59
	ANNA RODIER	CLERMONT FERRAND	PR	47	63	59
	CAMILLE CLAUDEL	CLERMONT FERRAND	PU	80	63	59
	G. DE BOUILLON	CLERMONT FERRAND	PR	64	63	59
	LES CORDELIERS	CLERMONT FERRAND	PR	85	63	59
	MARIE CURIE	CLERMONT FERRAND	PU	71	63	59
	ROGER CLAUSTRES	CLERMONT FERRAND	PU	56	63	59
	SAINT ALYRE	CLERMONT FERRAND	PR	52	63	59
	H. SAINTE-CLAIRE DEVILLE	ISSOIRE	PU	66	63	59
	PIERRE BOULANGER	PONT DU CHATEAU	PU	49	63	59
	P. JOEL BONTE	RIOM	PU	70	63	59
	MARIE LAURENCIN	RIOM	PU	63	63	59
	VERCINGETORIX	ROMAGNAT	PU	61	63	59
	DESAIX	ST ELOY LES MINES	PU	51	63	59
	GERMAINE TILLION	THIERS	PU	46	63	59

ANNEXES

Les trois indicateurs de valeur ajoutée des lycées

Une multiplicité d'indicateurs peut rendre compte de ce que recherchent les uns ou les autres. C'est pourquoi un palmarès ou un classement des lycées n'a guère de sens général.

Que veut-on mesurer?

Quels critères retenir pour apprécier les résultats d'un établissement ? Il n'y a pas de réponse unique à cette question. Les objectifs des lycéens et de leurs parents peuvent être différents. Certains privilégieront l'obtention de telle série du baccalauréat et seront alors disposés à accepter un redoublement ou à changer d'établissement. D'autres souhaiteront effectuer toute leur scolarité dans le même lycée, proche de chez eux; d'autres, encore, désireront obtenir un baccalauréat le plus rapidement possible.

Le ministère a pris le parti de présenter trois indicateurs qui proposent des approches différentes et complémentaires des résultats des lycées. Ces trois indicateurs sont publiés pour tous les lycées publics et privés sous contrat.

- LE TAUX DE REUSSITE AU BACCALAUREAT

C'est l'indicateur le plus traditionnel, le plus connu et le plus facile à établir. Il rapporte le nombre d'élèves du lycée reçus au baccalauréat au nombre d'élèves qui se sont présentés à l'examen.

Il se calcule ainsi:

- LE TAUX D'ACCES AU BACCALAUREAT

Cet indicateur évalue, pour un élève de seconde ou de première, la probabilité qu'il obtienne le baccalauréat à l'issue d'une scolarité entièrement effectuée dans le lycée, quel que soit le nombre d'années nécessaire. Cet indicateur prend en compte l'ensemble de la scolarité dans le lycée et compte au crédit de celui-ci les élèves qui sont susceptibles d'y effectuer une scolarité complète couronnée de succès, même si cette scolarité comprend un ou plusieurs redoublements. En revanche, les élèves qui ont dû quitter le lycée, soit parce que celui-ci n'offre pas la section qu'ils souhaitent préparer, soit parce qu'ils ont été orientés par l'établissement vers une section d'un autre lycée, ou, simplement, parce qu'ils ont déménagé, sont considérés, du point de vue de l'indicateur, comme des élèves que le lycée n'a pas su, pas voulu, ou pas pu conduire au baccalauréat.

Sa formule de calcul est la suivante :

Avec:

Inscrits = élèves inscrits dans le niveau de départ en septembre de l'année (N-1)

Doublants = élèves de l'établissement qui redoublent le niveau de départ dans le lycée en septembre de l'année (N)

Pour le calcul des taux d'accès de 2^{nde} en 1^{ère} et de 1^{ère} en terminale :

Succès = élèves de l'établissement qui passent dans le niveau supérieur dans le lycée en septembre de l'année (N)

Pour le calcul du taux d'accès de terminale au baccalauréat :

Succès = élèves de l'établissement ayant obtenu le baccalauréat en juin ou en septembre de l'année (N).

Le taux d'accès apparaît donc beaucoup plus pertinent que le taux de réussite au baccalauréat pour apprécier l'efficacité globale d'un lycée. Cependant, ce taux peut évoluer en fonction de facteurs sur lesquels le lycée n'a que peu ou pas de prise et qui ne relèvent donc pas, à proprement parler, de son efficacité. Ainsi, un lycée qui propose toutes les sections du baccalauréat et qui est relativement isolé, a, toutes choses égales par ailleurs, plus d'atouts pour garder ses élèves jusqu'en terminale (et jusqu'à l'obtention du baccalauréat) qu'un lycée que de nombreux élèves quittent en cours de cycle parce qu'ils n'y trouvent pas la section souhaitée ou parce qu'il est implanté dans une zone où la concurrence d'autres établissements est très forte. Ces éléments ont conduit le ministère à fournir le taux d'accès de la première au baccalauréat, qui permet de nuancer l'appréciation relative portée sur un lycée qui prépare à un éventail restreint de séries du baccalauréat à l'issue de la classe de seconde.

La prise en compte de la structure pédagogique du lycée permet d'atténuer les questions d'interprétation liées aux différences d'offres de formations entre lycées.

- LA PROPORTION DE BACHELIERS PARMI LES SORTANTS

Cet indicateur donne, parmi les élèves qui ont quitté l'établissement, quelles qu'en soient les raisons, la proportion de ceux qui l'ont quitté avec le baccalauréat.

Il rapporte à l'ensemble des élèves quittant définitivement l'établissement (bacheliers compris), le nombre de ceux qui le quittent bacheliers, qu'ils aient obtenu le diplôme du premier coup ou après un redoublement, voire plusieurs. Lorsqu'il ne porte que sur la seule année terminale, il permet d'apprécier si un lycée accepte volontiers ou non de garder en son sein les élèves qui ne réussissent pas le baccalauréat à l'issue de leur première terminale, et d'évaluer l'efficacité de la politique de redoublement qu'il pratique.

Il s'écrit :

Proportion de bacheliers parmi les sortants = $\frac{Bacheliers}{Sortants} \times 100$

Comment apprécier les apports d'un lycée ou sa valeur ajoutée ?

La question est de savoir comment évaluer l'action propre du lycée, ce qu'il a « ajouté » au niveau initial des élèves qu'il a reçus. En d'autres termes, si un lycée présente une valeur élevée pour un indicateur, est-ce dû au fait qu'il a reçu des élèves ayant de meilleures chances de succès – soit que ce sont de bons élèves, dotés de bonnes méthodes de travail, qui ont pu obtenir le baccalauréat sans effort particulier de la part du lycée, soit qu'ils se trouvent dans un lycée où ils bénéficient de l'influence positive sur leurs résultats de leurs camarades mieux dotés qu'eux – ou bien est-ce dû au fait qu'il a su, tout au long d'une scolarité, développer chez des élèves peut-être moins bien dotés au départ, les connaissances et les capacités qui ont permis leur succès ?

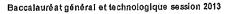
Il faut donc s'efforcer d'éliminer l'incidence des facteurs de réussite scolaire extérieurs au lycée pour essayer de conserver ce qui est dû à son action propre.

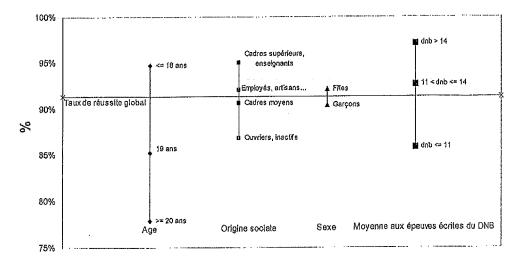
Une partie des facteurs de réussite est propre à l'élève. Les facteurs individuels extérieurs que sont l'âge, l'origine sociale, le sexe et le niveau scolaire à l'entrée au lycée de chaque élève ont été retenus car ils donnent une première approximation des chances (au sens statistique du terme) d'accès et de réussite au baccalauréat d'un élève.

En moyenne, les probabilités de réussite au baccalauréat sont très variables selon l'âge, l'origine sociale, le sexe ou le niveau scolaire à l'entrée au lycée (apprécié par la moyenne des notes aux épreuves écrites du diplôme national du brèvet [DNB]) des élèves de terminale. Le taux de réussite au baccalauréat général et technologique varie de 17 points entre les élèves à l'heure et ceux ayant deux ans de retard ou plus en terminale. L'écart est de 11 points entre les élèves ayant 11 ou moins aux épreuves écrites du DNB et ceux ayant plus de 14. Il est moins important selon l'origine sociale (8 points entre les enfants de cadres supérieurs et d'enseignants et ceux d'ouvriers et d'inactifs) et selon le sexe (2 points entre les filles et les garçons).

Baccalauréat général et technologique (session 2013)

Taux de réussite nationaux selon l'âge, l'origine sociale, le sexe ou le niveau scolaire des élèves des établissements publics et privés sous contrat (France métropolitaine + DOM)





Cette année, pour les lycées professionnels comme pour les lycées d'enseignement général et technologique, l'âge, l'origine sociale, le sexe et la **note au DNB** ont été retenus. En effet, quatre ans après la généralisation de la réforme de la voie professionnelle, il apparait qu'une majorité d'élèves de l'enseignement professionnel ont suivi un parcours seconde première terminale. Les taux d'appariement concernant la note au DNB sont dès lors satisfaisants et permettent l'intégration de cette note dans les calculs des taux attendus de réussite et d'accès au baccalauréat professionnel.

L'autre partie des facteurs de réussite est liée à la structure de l'établissement que fréquente l'élève en termes de population accueillie. Des analyses de l'influence de la mixité des élèves sur la réussite ou l'accès en filières générales, technologiques ou professionnelles montrent que le regroupement d'élèves ayant des caractéristiques favorisées dans un même établissement a un impact positif, par rapport à une structure plus défavorisée, sur l'accès et la réussite au baccalauréat de l'ensemble des élèves de l'établissement.

En moyenne, la réussite des élèves comparables en termes sociodémographiques et scolaires est très sensible à la composition sociodémographique des lycées où ils sont scolarisés (âge, origine sociale et sexe des élèves). A titre d'exemple, 95 % des enfants d'ouvriers ou d'inactifs scolarisés dans les 10 % de lycées qui ont la plus forte part d'enfants de cadres supérieurs ou d'enseignants, obtiennent le baccalauréat, alors que seuls 83 % d'entre eux réussissent à l'examen lorsqu'ils sont dans un des 10 % de lycées accueillant le plus d'enfants de même catégorie sociodémographique.

Pour juger de l'efficacité d'un lycée, il faut donc comparer la réussite de chacun de ses élèves à celle des élèves comparables scolarisés dans des lycées comparables, en termes d'âge, d'origine sociale, de sexe et de niveau scolaire à l'entrée au lycée.

C'est en tenant compte des caractéristiques de chaque élève (âge, origine sociale, sexe, niveau scolaire à l'entrée en seconde) et des caractéristiques de l'établissement (% d'élèves en retard scolaire, % d'élèves issus de chaque PCS, % de filles) dans lequel il étudie qu'est calculé, pour chaque lycéen, une probabilité de réussite ou d'accès au baccalauréat. Le taux attendu de réussite ou d'accès au baccalauréat de l'ensemble du lycée en est déduit.

Ces taux attendus ne constituent pas des objectifs, mais une simulation de ce que serait le taux de réussite ou d'accès de chaque lycée si ses élèves étaient scolarisés dans un établissement ne contribuant ni plus ni moins à la réussite scolaire de ses élèves que la moyenne des établissements considérés.

Si l'écart entre le taux brut et le taux attendu (taux brut – taux attendu), appelé « valeur ajoutée », est positif, on a tout lieu de penser que le lycée a apporté aux élèves qu'il a accueillis plus que ce que ceux-ci auraient reçu s'ils avaient fréquenté un établissement situé dans la moyenne. Cette mesure est l'indice d'une bonne efficacité relative. Si l'écart est négatif, la présomption inverse prévaudra. Cette approche de la valeur ajoutée est relative. Elle permet une comparaison avec l'efficacité moyenne. Elle n'implique évidemment pas que les lycées ayant une valeur ajoutée négative voient le niveau de leurs élèves baisser au cours de leur scolarité.

Deux taux de réussite attendus sont présentés pour chaque établissement. L'un est calculé en prenant en compte les résultats de l'ensemble des élèves de l'académie où se trouve l'établissement, c'est le taux attendu, référence académique ; l'autre, calculé en prenant comme base l'ensemble des élèves de France, est le taux attendu, référence France.

Des taux d'accès attendus sont calculés de la même manière. On estime ainsi ce que serait le taux d'accès d'un lycée si ses élèves accédaient au niveau supérieur et/ou au baccalauréat comme l'ensemble des élèves de mêmes âge, origine sociale, sexe et niveau scolaire et scolarisés dans des lycées comparables en terme de population accueillie (âge, origine sociale et sexe des élèves).

Cependant, comme les lycées n'offrent pas les mêmes structures pédagogiques, ceux qui disposent d'une large palette de formations ont plus d'atouts pour faire accéder leurs élèves au baccalauréat. C'est pourquoi le calcul du taux d'accès attendu, référence France, est établi en tenant compte de l'appartenance des lycées à l'une des cinq catégories suivantes :

- lycée d'enseignement général;
- lycée polyvalent à dominante tertiaire ;
- lycée polyvalent à dominante industrielle ;
- lycée technologique à dominante tertiaire ;
- lycée technologique à dominante industrielle.

La prise en compte de la structure pédagogique fondée sur l'offre de formations des lycées ne peut pas être réalisée au niveau académique, où le nombre de lycées est en général trop faible.

La proportion de bacheliers parmi les élèves sortant du lycée n'est pas confrontée à des taux attendus mais à des moyennes : moyenne pour l'ensemble des lycées de l'académie et pour l'ensemble des lycées de même type de structure pédagogique de toute la France. La seule confrontation avec des moyennes ne permet pas de tirer de conclusions sur l'efficacité de l'établissement.

Seule l'analyse combinée de l'ensemble de ces indicateurs est à même de donner une image de la réalité complexe que constituent les résultats d'un établissement.

indicateurs de résultats des lycées

Baccalauréat général, technologique et professionnel 2013

Ministère de l'éducation nationale Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

☑ 61-65 rue Dutot 75732 PARIS CEDEX 15

Directrice de la publication : Catherine MOISAN

Responsables de ce document : **Fabrice Murat, Franck Evain** et **Laetitia Evrard**, Bureau des études sur les établissements et l'éducation prioritaire – DEPP B3

Centre de documentation de la DEPP

2 01 55 55 73 58

3 indicateurs de résultats des lycées publics et privés sous contrat

Dossier d'information

SOMMAIRE

Pourquoi publier des indicateurs de résultats des lycées ?	4
Quels indicateurs de résultats retenir ?	5
Comment apprécier la valeur ajoutée d'un lycée ?	6
Comment interpréter les indicateurs ?	8
Conditions de publication des indicateurs	14
<u>Pour en savoir plus :</u>	
Pour tenir compte de la structure pédagogique des lycées	15
Le calcul des indicateurs	16

Pourquoi publier des indicateurs de résultats des lycées ?

En publiant chaque année des indicateurs de résultats des lycées, le ministère a pour objectif de rendre compte des résultats du service public d'éducation nationale et de donner aux responsables de ces établissements et aux enseignants des outils qui les aident à améliorer l'efficacité de leurs actions.

Parents d'élèves, personnels de l'éducation nationale, journalistes, de nombreux acteurs publics et privés se demandent comment évaluer l'action propre d'un lycée, ce qu'il ajoute au niveau initial des élèves qu'il a reçus. En d'autres termes, quand un lycée présente ce qui est communément appelé « de bons résultats », est-ce parce qu'il a accueilli des élèves ayant de meilleures chances de succès – soit que ce sont de bons élèves, dotés de bonnes méthodes de travail, qui ont pu obtenir le baccalauréat sans effort particulier de la part du lycée, soit qu'ils se trouvent dans un lycée où ils bénéficient de l'influence positive sur leurs résultats de leurs camarades mieux dotés qu'eux – ou bien, est-ce dû au fait qu'il a su, tout au long d'une scolarité, développer chez des élèves peut-être moins bien dotés au départ, les connaissances et les capacités qui ont permis leur succès ? C'est pour donner de premiers éléments de réponse à cette question délicate que le ministère publie chaque année des indicateurs de résultats.

Question délicate car il n'y a pas de conception unique de ce qui pourrait être appelé « de bons résultats » pour un lycée. En effet, quels critères retenir pour apprécier les résultats d'un établissement ? En cette matière, les objectifs des lycéens et de leurs parents peuvent être différents. Certains privilégieront l'obtention de telle série du baccalauréat et seront alors disposés à accepter un redoublement ou à changer d'établissement pour y parvenir ; d'autres souhaiteront effectuer toute leur scolarité dans le même lycée ; d'autres, encore, désireront obtenir un baccalauréat le plus rapidement possible. Un palmarès ou un classement des lycées n'a donc guère de sens général, et l'on pourrait imaginer une multiplicité d'indicateurs rendant compte de ce que recherchent les uns ou les autres.

En conséquence, le ministère retient deux principes pour l'édition de ces indicateurs :

- donner des points de vue complémentaires sur les résultats des lycées ;
- proposer une appréciation relative de l'apport de ces établissements.

Afin de mieux mesurer l'apport des lycées, les caractéristiques des élèves prises en compte ont été enrichies, notamment, de leur niveau scolaire à l'entrée au lycée. Et parce que le parcours scolaire d'un élève dépend également du contexte dans lequel il évolue, des données sur la composition sociodémographique de chaque lycée ont été ajoutées.

POUR CONSULTER LES INDICATEURS PAR INTERNET : http://www.education.gouv.fr/indicateurs-resultats-lycees.html

Quels indicateurs de résultats retenir ?

Que veut-on mesurer ?

Quels critères retenir pour apprécier les résultats d'un établissement ? Il n'y a pas de réponse unique à cette question. Les objectifs des lycéens et de leurs parents peuvent être différents. Certains privilégieront l'obtention de telle série du baccalauréat et seront alors disposés à accepter un redoublement ou à changer d'établissement. D'autres souhaiteront effectuer toute leur scolarité dans le même lycée, proche de chez eux ; d'autres, encore, désireront obtenir un baccalauréat le plus rapidement possible.

Le ministère a pris le parti de présenter trois indicateurs qui proposent des approches différentes et complémentaires des résultats des lycées. Ces trois indicateurs sont publiés pour tous les lycées publics et privés sous contrat.

Le taux de réussite au baccalauréat

C'est l'indicateur le plus traditionnel, le plus connu et le plus facile à établir. Il rapporte le nombre d'élèves du lycée reçus au baccalauréat au nombre d'élèves qui se sont présentés à l'examen.

Le taux d'accès au baccalauréat

Cet indicateur évalue, pour un élève de seconde. la probabilité qu'il obtienne le baccalauréat à l'issue d'une scolarité entièrement effectuée dans le lycée, quel que soit le nombre d'années nécessaire. Cet indicateur prend en compte l'ensemble de la scolarité dans le lycée et compte au crédit de celui-ci les élèves qui sont susceptibles d'y effectuer une scolarité complète couronnée de succès, même si cette scolarité comprend un ou plusieurs redoublements. En revanche, les élèves qui ont dû quitter le lycée, soit parce que celui-ci n'offre pas la section qu'ils souhaitent préparer, soit parce qu'ils ont été orientés par l'établissement vers une section d'un autre lycée, ou, simplement, parce qu'ils ont déménagé, sont considérés, du point de vue de l'indicateur, comme des élèves que le lycée n'a pas su, pas voulu, ou pas pu conduire au baccalauréat.

Le taux d'accès apparaît donc beaucoup plus pertinent que le taux de réussite au baccalauréat pour apprécier l'efficacité globale d'un lycée. Cependant, ce taux peut évoluer en fonction de facteurs sur lesquels le lycée n'a que peu ou pas de prise et qui ne relèvent donc pas, à proprement parler, de son efficacité. Ainsi, un lycée qui propose toutes les sections du baccalauréat et qui est relativement isolé, a, toutes choses égales par ailleurs, plus d'atouts pour garder ses élèves jusqu'en terminale (et jusqu'à l'obtention du baccalauréat) qu'un lycée que de nombreux élèves quittent en cours de cycle parce qu'ils n'y trouvent pas la section souhaitée ou parce qu'il est implanté dans une zone où la concurrence d'autres établissements est très forte. Ces éléments ont conduit le ministère à fournir le taux d'accès de la première au baccalauréat, qui permet de nuancer l'appréciation relative portée sur un lycée qui prépare à un éventail restreint de séries du baccalauréat à l'issue de la classe de seconde.

On verra aussi par la suite que la prise en compte de la structure pédagogique du lycée permet d'atténuer les questions d'interprétation liées aux différences d'offres de formations entre lycées.

La proportion de bacheliers parmi les sortants

Cet indicateur donne, parmi les élèves qui ont quitté l'établissement, quelles qu'en soient les raisons, la proportion de ceux qui l'ont quitté avec le baccalauréat.

Il rapporte à l'ensemble des élèves quittant définitivement l'établissement (bacheliers compris), le nombre de ceux qui le quittent bacheliers, qu'ils aient obtenu le diplôme du premier coup ou après un redoublement, voire plusieurs. Lorsqu'il ne porte que sur la seule année de terminale, il permet d'apprécier si un lycée accepte volontiers ou non de garder en son sein les élèves qui ne réussissent pas le baccalauréat à l'issue de leur première terminale, et d'évaluer l'efficacité de la politique de redoublement qu'il pratique.

Comment apprécier la valeur ajoutée d'un lycée ?

La question est de savoir comment évaluer l'action propre du lycée, ce qu'il a « ajouté » au niveau initial des élèves qu'il a reçus. En d'autres termes, si un lycée présente une valeur élevée pour un indicateur, est-ce dû au fait qu'il a reçu des élèves ayant de meilleures chances de succès – soit que ce sont de bons élèves, dotés de bonnes méthodes de travail, qui ont pu obtenir le baccalauréat sans effort particulier de la part du lycée, soit qu'ils se trouvent dans un lycée où ils bénéficient de l'influence positive sur leurs résultats de leurs camarades mieux dotés qu'eux – ou bien est-ce dû au fait qu'il a su, tout au long d'une scolarité, développer chez des élèves peut-être moins bien dotés au départ, les connaissances et les capacités qui ont permis leur succès ?

Il faut donc s'efforcer d'éliminer l'incidence des facteurs de réussite scolaire extérieurs au lycée pour essayer de conserver ce qui est dû à son action propre.

Une partie des facteurs de réussite est propre à l'élève. Les facteurs individuels extérieurs que sont l'âge, l'origine sociale, le sexe et le niveau scolaire à l'entrée au lycée de chaque élève ont été retenus car ils donnent une première approximation des chances (au sens statistique du terme) d'accès et de réussite au baccalauréat d'un élève.

En moyenne, les probabilités de réussite au baccalauréat sont très variables selon l'âge, l'origine sociale, le sexe ou le niveau scolaire à l'entrée au lycée (apprécié par la moyenne des notes aux épreuves écrites du diplôme national du brevet

[DNB]) des élèves de terminale. Le taux de réussite au baccalauréat général et technologique varie de 17 points entre les élèves à l'heure et ceux ayant deux ans de retard ou plus en terminale. L'écart est de 11 points entre les élèves ayant 11 ou moins aux épreuves écrites du DNB et ceux ayant plus de 14. Il est moins important selon l'origine sociale (8 points entre les enfants de cadres supérieurs et d'enseignants et ceux d'ouvriers et d'inactifs) et selon le sexe (2 points entre les filles et les garçons).

Depuis la session 2012, le niveau scolaire mesuré par les notes au DNB est également retenu pour les lycées professionnels. En effet, les élèves passant un baccalauréat professionnel sont essentiellement issus d'un parcours allant de la seconde au baccalauréat, ce qui permet de reconstituer leur parcours et de retrouver leurs notes obtenues au DNB. De plus, comme pour les lycées généraux et technologiques, l'âge, l'origine sociale et le sexe ont été retenus, ces variables influant aussi sur la réussite et l'accès au baccalauréat professionnel.

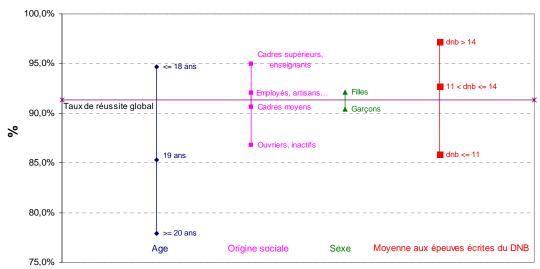
Les regroupements réalisés pour les origines sociales

Ces regroupements ont été établis en fonction de nombreuses données statistiques sur la réussite scolaire. Dans les études, la catégorie sociale des cadres supérieurs et enseignants a parfois été appelée « très favorisée » celle des cadres moyens « favorisée » ; celle des employés, artisans, commerçants et agriculteurs « moyenne » ; celle des ouvriers et inactifs « défavorisée ».

Baccalauréat général et technologique (session 2013)

Taux de réussite nationaux selon l'âge, l'origine sociale, le sexe ou le niveau scolaire des élèves des établissements publics et privés sous contrat (France métropolitaine + DOM)

Baccalauréat général et technologique session 2013



Note de lecture: Les élèves ayant obtenu plus de 14 de moyenne aux épreuves écrites du DNB ont un taux de réussite au baccalauréat de 97.2 % en 2013. Ce taux est de 92.7 % pour les élèves ayant eu entre 11 et 14 et de 85.9 % pour ceux qui ont eu 11 ou moins.

L'autre partie des facteurs de réussite est liée à la structure de l'établissement que fréquente l'élève en terme de population accueillie. Des analyses de l'influence de la mixité des élèves sur la réussite ou l'accès en filières générales, technologiques ou professionnelles montrent que le regroupement d'élèves ayant des caractéristiques favorisées dans un même établissement a un impact positif, par rapport à une structure plus défavorisée, sur l'accès et la réussite au baccalauréat de l'ensemble des élèves de l'établissement.

En moyenne, la réussite des élèves comparables en termes sociodémographiques et scolaires est très sensible à la composition sociodémographique des lycées où ils sont scolarisés (âge, origine sociale et sexe des élèves). A titre d'exemple, 95 % des enfants d'ouvriers ou d'inactifs scolarisés dans les 10 % de lycées qui ont la plus forte part d'enfants de cadres supérieurs ou d'enseignants, obtiennent le baccalauréat, alors que seuls 83 % d'entre eux réussissent à l'examen lorsqu'ils sont dans un des 10 % de lycées accueillant le moins d'enfants de cadres supérieurs ou d'enseignants.

Pour juger de l'efficacité d'un lycée, il faut donc comparer la réussite de chacun de ses élèves à celle des élèves comparables scolarisés dans des lycées comparables, en termes d'âge, d'origine sociale, de sexe et de niveau scolaire à l'entrée au lycée.

C'est en tenant compte des caractéristiques de chaque élève (âge, origine sociale, sexe, niveau scolaire à l'entrée en seconde) et des caractéristiques de l'établissement (% d'élèves en retard scolaire, % d'élèves issus de chaque PCS, % de filles) dans lequel il étudie qu'est calculé, pour chaque lycéen, une probabilité de réussite ou d'accès au baccalauréat. Le taux attendu de réussite ou d'accès au baccalauréat de l'ensemble du lycée en est déduit.

Ces taux attendus ne constituent pas des objectifs, mais une simulation de ce que serait le taux de réussite ou d'accès de chaque lycée si ses élèves étaient scolarisés dans un établissement ne contribuant ni plus ni moins à la réussite scolaire de ses élèves que la moyenne des établissements considérés.

Si l'écart entre le taux constaté et le taux attendu (taux constaté – taux attendu), appelé « valeur ajoutée », est positif, on a tout lieu de penser que le lycée a apporté aux élèves qu'il a accueillis plus que ce que ceux-ci auraient reçu s'ils avaient fréquenté un établissement situé dans la moyenne. Cette mesure est l'indice d'une bonne efficacité relative. Si l'écart est négatif, la présomption inverse prévaudra. Cette approche de la valeur ajoutée est relative. Elle permet une comparaison avec l'efficacité moyenne. Elle

n'implique évidemment pas que les lycées ayant une valeur ajoutée négative voient le niveau de leurs élèves baisser au cours de leur scolarité.

Deux taux de réussite attendus sont présentés pour chaque établissement. L'un est calculé en prenant en compte les résultats de l'ensemble des élèves de l'académie où se trouve l'établissement, c'est le taux attendu, référence académique ; l'autre, calculé en prenant en compte les résultats de l'ensemble des élèves de France, est le taux attendu, référence France.

Des taux d'accès attendus sont calculés de la même manière. On estime ainsi ce que serait le taux d'accès d'un lycée si ses élèves accédaient au niveau supérieur et/ou au baccalauréat comme l'ensemble des élèves de mêmes âge, origine sociale, sexe et niveau scolaire et scolarisés dans des lycées comparables en terme de population accueillie (âge, origine sociale et sexe des élèves).

Cependant, comme les lycées n'offrent pas les mêmes structures pédagogiques, ceux qui disposent d'une large palette de formations ont plus d'atouts pour faire accéder leurs élèves au baccalauréat. C'est pourquoi le calcul du taux d'accès attendu, référence France, est établi en tenant compte de l'appartenance des lycées à l'une des cinq catégories suivantes¹:

- lycée d'enseignement général ;
- lycée polyvalent à dominante tertiaire ;
- lycée polyvalent à dominante industrielle ;
- lycée technologique à dominante tertiaire ;
- lycée technologique à dominante industrielle.

La prise en compte de la structure pédagogique fondée sur l'offre de formations des lycées ne peut pas être réalisée au niveau académique, où le nombre de lycées est en général trop faible.

La proportion de bacheliers parmi les élèves sortant du lycée n'est pas confrontée à des taux attendus mais à des moyennes: moyenne pour l'ensemble des lycées de l'académie et pour l'ensemble des lycées de même type de structure pédagogique de toute la France. La seule confrontation avec des moyennes ne permet pas de tirer de conclusions sur l'efficacité de l'établissement.

Seule l'analyse combinée de l'ensemble de ces indicateurs est à même de donner une image de la réalité complexe que constituent les résultats d'un établissement.

Avril 2014 - 7

¹ Voir la fiche "Pour tenir compte de la structure pédagogique des lycées" qui présente la construction de ces cinq catégories.

Comment interpréter les indicateurs ?

EXEMPLES DE QUATRE ETABLISSEMENTS DE PROFILS DIFFERENTS

Les exemples présentés ci-après ont pour but d'illustrer ce que peut être l'utilisation des indicateurs pour apprécier les différents aspects des résultats d'un lycée.

Ils montrent que les analyses conduites doivent prendre appui sur les modes de calcul des indicateurs proposés et tenir compte de toute la complexité des situations des établissements. Ils illustrent également l'intérêt de la présentation de plusieurs indicateurs, qui donnent des points de vue différents et complémentaires sur les résultats des lycées. Ces indicateurs, qui permettent de mettre en valeur les points forts et les points faibles d'un lycée veulent inciter celui-ci à prendre appui sur les premiers pour améliorer les seconds.

La complexité et la diversité des situations réelles – dont ces analyses ne peuvent rendre compte que très sommairement – conduit à souligner une fois encore le danger qu'il y aurait à utiliser ces indicateurs – et a fortiori à ne retenir qu'une partie d'entre eux – pour établir des palmarès ou faire des comparaisons sans en fournir les termes.

Libellés des séries pour les Lycées d'Enseignement Général et Technologique

Les filières générales Les filières technologiques

L: Littéraire STMG: Sciences et Technologies du management et de la

Gestion

S: Scientifique STI2D: Sciences et Technologies de l'Industrie et

Développement Durable

STD2A: Sciences et Technologies du Design et des Arts

Appliqués

STL : Sciences et Technologies de Laboratoire

ST2S : Sciences et Technologies de la Santé et du Social

TMD : Techniques de la Musique et de la Danse

HOT: Hôtellerie

Les regroupements des filières du baccalauréat professionnel

Les secteurs de la production et des services sont définis par la nomenclature interministérielle des spécialités de formation (décret n°94-522 du 21 juin 1994, Jou rnal officiel du 26 juin 1994). Les filières des baccalauréats professionnels sont regroupées par domaine de spécialités, puis par secteur.

Le secteur de la production :

ES: Economique et Social

- spécialités pluri-technologiques de la production ;
- agriculture, pêche, forêt et espaces verts ;
- transformations;
- génie civil, construction, bois ;
- matériaux souples ;
- mécanique, électricité, électronique.

Le secteur des services :

- spécialités pluri-valentes des services ;
- échanges et gestion ;
- communication et information ;
- services aux personnes ;
- services à la collectivité.

Cas d'un lycée d'enseignement général et technologique (catégorie « lycée général »)

Taux de réussite au baccalauréat 2013

Part de bacheliers parmi les élèves ayant passé le baccalauréat

Part de bacriellers parmi les élèves ayant passe le baccaladreat.							
	Taux	Référence académique	e	Référence nat	ionale	Nombre	
Série	constaté (%)	Taux attendu (%)	Valeur ajoutée Taux attendu France (%)		Valeur ajoutée	d'élèves présents au bac	
Toutes séries	87	84	+3	81	+6	151	
L	90	87	+3	85	+5	31	
ES	89	84	+5	80	+9	70	
S	82	82	0	81	+1	50	

Taux d'accès de la seconde et de la première au baccalauréat 2013

Probabilité qu'un élève obtienne le baccalauréat dans l^{*}établissement s'il y est entré en seconde ou en première.

	Taux	Référence ac	Référence académique		Référence nationale		
Niveau	constaté (%)	Taux attendu (%)	Valeur ajoutée	Taux attendu France (%)	Valeur ajoutée	Effectifs à la rentrée 2013	
Seconde	57	73	-16	67	-10	209	
Première	84	86	-2	85	-1	150	

Proportion de bacheliers parmi les sortants 2013

Proportion d'élèves qui quittent l'établissement avec le baccalauréat.

	pour l'établissement (%)	pour l'académie (%)	pour la France (%)
De 2 ^{nde} , 1 ^{ere} , Terminale	62	78	72
De Terminale	92	94	93

Du point de vue de la réussite au baccalauréat (indicateur n°1), ce d'enseignement général (il n'offre que les séries L, ES et S) présente de bons résultats. En effet, 87 % des élèves présents à l'examen obtiennent le baccalauréat. Ce taux de réussite constaté est supérieur à ce qu'il aurait été si les élèves de terminale avaient connu la même réussite que leurs camarades comparables en âge, origine sociale, sexe et niveau scolaire et scolarisés dans des lycées comparables en termes d'âge, d'origine sociale et de sexe de l'ensemble de la population accueillie. En effet, si ses élèves réussissaient en moyenne comme les élèves de l'académie de mêmes âge, origine sociale, sexe et niveau scolaire et scolarisés dans des lycées accueillant une population comparable en termes d'âge, d'origine sociale et de sexe, le taux de réussite total serait de 84 % (taux attendu, référence académique). Il serait de 81 % en référence aux résultats des élèves de l'ensemble de la France (taux attendu, référence France). Toujours du seul point de vue de la réussite, le lycée semble apporter plus à ses classes de séries L et ES qu'à celles de la série S.

Mais on ne peut se contenter des seuls taux de réussite. L'examen des taux d'accès (indicateur n°2) et des proportions de bacheliers parmi les sortants (indicateur n°3) doit compléter l'analyse.

Un élève de seconde de cet établissement n'a qu'un peu plus d'une chance sur deux d'obtenir son baccalauréat en restant dans ce lycée (57 % de taux d'accès constaté de la seconde au baccalauréat). Ce résultat est bien en dessous du taux observé pour tous les élèves de mêmes âge, origine sociale, sexe et niveau scolaire et scolarisés dans les lycées d'enseignement général et technologique de l'académie comparables en termes d'âge, d'origine sociale et de sexe de l'ensemble de la population accueillie (73 %). La comparaison avec le taux attendu référence France (67 %), où l'on ne prend en compte que les lycées d'enseignement général, va dans le même sens. Cela conduit à penser qu'un nombre important des élèves du lycée doivent le quitter en cours de scolarité. C'est plutôt en fin ou en cours de seconde que les élèves quittent le lycée puisque le taux d'accès de la première au baccalauréat est très proche des taux attendus.

Les proportions de bacheliers parmi les sortants confortent cette analyse. Lorsque cette proportion est calculée par rapport à l'ensemble des sortants du lycée, elle montre que 6 élèves sur 10 quittent ce lycée avec le baccalauréat, alors que c'est le cas en moyenne de 78 % des élèves pour l'académie (ensemble des lycées de l'académie) et de 72 % pour la France (ensemble des lycées ayant une structure pédagogique comparable, c'est-à-dire

les lycées d'enseignement général). Lorsqu'elle est calculée par rapport aux seuls sortants de terminale (bacheliers compris), elle montre qu'un peu plus de 9 élèves sur 10 quittent le lycée bacheliers, ce qui est très proche des moyennes académique et nationale

L'analyse combinée des indicateurs donne ainsi l'image d'un établissement relativement

sélectif en fin de seconde – plus sélectif en tout cas que les établissements ayant la même structure pédagogique et scolarisant des élèves d'âge, d'origine sociale et de niveau scolaire à l'entrée en seconde comparables – mais dont les élèves ont de bonnes chances d'obtenir le baccalauréat une fois accueillis en première.

Cas d'un lycée d'enseignement général et technologique (catégorie « lycée polyvalent à dominante tertiaire »)

Taux de réussite au baccalauréat 2013

Part de bacheliers parmi les élèves avant passé le baccalauréat

i dit de bachellers parmi les eleves ayant passe le baccalaureat.							
	Taux	Référence académique		Référence nationale		Nombre	
Série	constaté (%)	Taux attendu (%)	Valeur ajoutée	Taux attendu France (%)	Valeur ajoutée	d'élèves présents au bac	
Toutes séries	70	72	-2	80	-10	572	
L	90	80	+10	85	+5	39	
ES	66	75	-9	82	-16	99	
S	78	75	+3	82	-4	136	
STG	65	70	-5	79	-14	117	
STI2D	60	65	-5	72	-12	63	
STD2A	57	66	-9	74	-17	70	
ST2S	78	72	+6	83	-5	68	

Taux d'accès de la seconde et de la première au baccalauréat 2013

Probabilité qu'un élève obtienne le baccalauréat dans l'établissement s'il y est entré en seconde ou en première.

	Taux	Référence académique		Référence natio	Effectifs à la	
Niveau	constaté (%)	Taux attendu (%)	Valeur ajoutée	Taux attendu France (%)	Valeur ajoutée	rentrée 2013
Seconde	73	61	+12	68	+5	523
Première	80	75	+5	80	0	542

Proportion de bacheliers parmi les sortants 2013

Proportion d'élèves qui quittent l'établissement avec le baccalauréat.

	pour l'établissement (%)	pour l'académie (%)	pour la France (%)
De 2 ^{nde} , 1 ^{ere} , Terminale	74	63	71
De Terminale	83	82	88

Ce lycée polyvalent à dominante tertiaire de taille importante, présente une offre particulièrement large de formations puisqu'il prépare également à des baccalauréats industriels.

Son taux global de réussite au baccalauréat (70 %), est inférieur au taux moyen calculé pour des élèves d'âge, d'origine sociale, de sexe et de niveau scolaire comparables et scolarisés dans des lycées comparables en termes

d'âge, d'origine sociale et de sexe de l'ensemble de la population accueillie si l'on se fonde sur une référence nationale (80 %). En revanche, il est proche de la référence académique. Si l'on examine plus en détail les résultats de ses classes de terminales par série, trois de ces séries ressortent : la série L, dont les résultats (90 %) sont sensiblement meilleurs qu'ils ne le seraient si les élèves avaient réussi comme ont réussi en

moyenne leurs camarades de mêmes âge, origine sociale, sexe et niveau scolaire et scolarisés dans des lycées comparables en termes d'âge, d'origine sociale et de sexe de l'ensemble de la population accueillie de l'académie (80 %) ou de la France entière (85 %), et les séries S et ST2S, dont les résultats constatés sont supérieurs aux résultats attendus par rapport à une référence académique.

Ce lycée réussit à bien mettre à profit son spectre large de formations. Trois élèves sur quatre (73 %) entrés en seconde obtiennent un baccalauréat à l'issue d'une scolarité dans l'établissement. Cette proportion est nettement supérieure à celle que connaissent, en moyenne, les élèves de mêmes âge, origine sociale, sexe et niveau scolaire des lycées de l'académie

comparables en termes d'âge, d'origine sociale et de sexe de l'ensemble de la population accueillie (61 %) et des seuls lycées polyvalents à dominante tertiaire de toute la France (68 %). Une fois en 1^{ère}, les chances d'accès de l'élève se situent un peu au dessus de la référence académique et au niveau de la référence nationale.

Cette analyse des taux d'accès est complétée par l'examen de la proportion de bacheliers parmi les sortants de terminale. Un peu plus de huit élèves de terminale sur dix quittent le lycée en ayant obtenu le baccalauréat (83 %). Cette proportion, très nettement supérieure au taux constaté de réussite au baccalauréat, indique que le lycée accueille l'année suivante ses élèves qui ont échoué à l'examen.

Cas d'un lycée professionnel

Taux de réussite au baccalauréat 2013 par secteur d'activité

Part de bacheliers parmi les élèves avant passé le baccalauréat.

Secteur Taux		Référence académique	e	Référence nat	Nombre d'élèves	
d'activité	constato	Taux attendu (%)	Valeur ajoutée	Taux attendu France (%)	Valeur ajoutée	présents au bac
Tous secteurs	81	84	-3	82	-1	52
Production	81	84	-3	82	-1	52

Taux d'accès de la seconde et de la première au baccalauréat 2013

Probabilité qu'un élève obtienne le baccalauréat dans l'établissement s'il y est entré en seconde ou en première.

	Taux	Référence académique		Référence nationale		Effectifs à la
Niveau	constaté (%)	Taux attendu (%)	Valeur ajoutée	Taux attendu France (%)	Valeur ajoutée	rentrée 2013
Seconde	60	59	+1	55	+5	62
Première	69	65	+4	64	+5	56

Proportion de bacheliers parmi les sortants 2013

Proportion d'élèves qui quittent l'établissement avec le baccalauréat.

	pour l'établissement (%)	pour l'académie (%)	pour la France (%)
De 2 ^{nde} , 1 ^{ere} , Terminale	69	68	68
De Terminale	82	83	82

Du point de vue de la réussite au baccalauréat (indicateur n°1), les résultats du secteur production de ce lycée professionnel sont proches des résultats moyens calculés pour les élèves de mêmes âge, origine sociale, sexe et niveau scolaire et scolarisés dans des lycées comparables en termes d'âge, d'origine sociale et de sexe de l'ensemble de la population accueillie. Un peu plus de huit élèves sur dix (81 %) présents au baccalauréat obtiennent le diplôme, résultat voisin du taux de réussite moyen des élèves ayant les mêmes âge, origine sociale, sexe et niveau scolaire et scolarisés dans des lycées comparables en termes d'âge, d'origine sociale et de sexe de l'ensemble de la population accueillie aussi bien au niveau académique (84 %) qu'au niveau de l'ensemble de la France (82 %).

L'examen des taux d'accès (indicateur n°2) fait ressortir un point relativement fort de ce

lycée. Six élèves sur dix (60 %) engagés dans la préparation d'un baccalauréat professionnel obtiennent le diplôme à l'issue de leur scolarité, taux supérieur au taux moyen des élèves de mêmes âge, origine sociale, sexe et niveau scolaire et scolarisés dans des lycées comparables en termes d'âge, d'origine sociale et de sexe de l'ensemble de la population accueillie: 59 % si l'on retient la référence académique et 55 % si l'on retient la référence nationale.

La proportion de bacheliers parmi les sortants (indicateur n°3) permet de penser que ce lycée est, comme nombre de lycées professionnels, quitté par une partie de ses élèves en fin ou en cours de première professionnelle. En effet, la différence est sensible entre la proportion de bacheliers parmi les sortants de la seule Terminale (82 %) et cette proportion sur l'ensemble du cycle (69 %).

Cas d'un lycée professionnel

Taux de réussite au baccalauréat 2013 par secteur d'activité

Part de bacheliers parmi les élèves avant passé le baccalauréat.

Secteur	Taux	Référence académique		Référence nat	Nombre d'élèves	
d'activité	constaté (%)	Taux attendu (%)	Valeur ajoutée	Taux attendu France (%)	Valeur ajoutée	présents au bac
Tous secteurs	74	80	-6	81	-7	53
Services	74	80	-6	81	-7	53

Taux d'accès de la seconde et de la première au baccalauréat 2013

Probabilité qu'un élève obtienne le baccalauréat dans l[']établissement s'il y est entré en seconde ou en première.

	Taux	Référence académique		Référence nationale		Effectifs à la	
Niveau constaté (%		Taux attendu (%)	Valeur ajoutée	Taux attendu France (%)	Valeur ajoutée	rentrée 2013	
Seconde	69	65	+4	64	+5	54	
Première	71	63	+8	65	+6	53	

Proportion de bacheliers parmi les sortants 2013

Proportion d'élèves qui quittent l'établissement avec le baccalauréat.

	pour l'établissement (%)	pour l'académie (%)	pour la France (%)
De 2 ^{nde} , 1 ^{ere} , Terminale	70	63	67
De Terminale	76	77	78

A l'analyse des résultats au baccalauréat (indicateur n°1), trois quarts des élèves de terminale présents au baccalauréat professionnel obtiennent le diplôme alors qu'ils auraient été 80 % (référence académique) ou 81 % (référence France) à l'obtenir s'ils avaient connu la même réussite moyenne que leurs camarades comparables en âge, origine sociale, sexe et niveau scolaire et scolarisés dans des lycées comparables en termes d'âge, d'origine sociale et de sexe de l'ensemble de la population accueillie.

Le taux d'accès (indicateur n°2) constitue le point fort de ce lycée. En effet, un élève de seconde professionnelle a 69 % de chances d'obtenir le baccalauréat dans ce même lycée. Ce résultat est supérieur à ce que l'on observe comme taux d'accès pour l'ensemble des élèves de mêmes âge, origine sociale, sexe et niveau scolaire et scolarisés dans des lycées comparables en termes d'âge, d'origine sociale et de sexe de l'ensemble de la population accueillie de l'académie (65 %) et de la France (64 %). A l'issue de cette première

analyse, il est légitime de penser que ce lycée garde des élèves plus de trois ans et pratique une politique de redoublement efficace.

Les proportions de bacheliers parmi les sortants (indicateur n°3) confirment cette hypothèse. En effet, 70 % des élèves qui quittent le lycée en cours de seconde, première ou Terminale professionnelle possèdent le baccalauréat. Ce taux est supérieur aux moyennes académique (63 %) et nationale (67 %). Le constat est différent s'agissant de la proportion de bacheliers parmi les sortants de la seule Terminale (76 %) qui, d'une part, est du même ordre que les moyennes académique et nationale, et d'autre part est très proche du taux de réussite à l'examen.

Cela incite à penser que l'établissement fait peu redoubler chez lui les élèves de terminale qui ont échoué au baccalauréat, mais fait redoubler la seconde ou la première professionnelle à certains élèves et leur permet ainsi d'obtenir le diplôme au bout de quatre ans de scolarité dans l'établissement.

Conditions de publication des indicateurs

Le ministère de l'éducation nationale calcule des indicateurs de résultats pour 4 282 lycées publics et lycées privés sous contrat (2 292 lycées d'enseignement général et technologique et 1 990 lycées professionnels) qui préparent au baccalauréat. Dans certains cas, la fiche de l'établissement peut ne pas être renseignée, partiellement renseignée ou être renseignée avec une indication de précaution d'usage pour certains indicateurs.

Aucun indicateur publié

Le calcul des indicateurs est systématique dès lors que les effectifs de présents au baccalauréat général et technologique sont supérieurs ou égaux à 20 élèves, ou que ceux du baccalauréat professionnel sont supérieurs ou égaux à 10. Toutefois, si un lycée offre un cycle incomplet (un ou deux niveaux), les taux d'accès au baccalauréat et les proportions de bacheliers parmi les sortants ne peuvent être calculés. Dans ce cas, la totalité de la fiche n'est pas renseignée.

ND: non déterminé

Le calcul des taux attendus tient compte du niveau scolaire à l'entrée en seconde, qui est mesuré par les notes des élèves aux épreuves ponctuelles du DNB. Quand les notes aux épreuves écrites du DNB n'ont pas été retrouvées pour plus de la moitié des élèves, les taux attendus, référence académique et France, ne sont pas publiés. Dans le tableau, la mention ND est affichée à la place. Alors, les valeurs ajoutées ne peuvent pas être calculées et les cellules correspondantes du tableau sont vides.

Dans le cas des taux de réussite, si les notes aux épreuves écrites du DNB n'ont pas été retrouvées pour plus de la moitié des élèves de la série, la mention ND sera indiquée à la place des taux attendus pour la série, référence académique et France, et aucune valeur ajoutée ne sera renseignée. Les taux attendus toutes séries confondues ainsi que leurs valeurs ajoutées associées ne pourront être calculés. Les cellules

correspondantes du tableau seront vides. C'est l'exemple de la série STG dans le tableau cidessous.

(*): donnée calculée sur information partielle

Le calcul des taux attendus tient compte du niveau scolaire à l'entrée en seconde, qui est mesuré par les notes des élèves aux épreuves ponctuelles du DNB. Si les notes ne sont pas retrouvées pour au moins un élève sur trois et moins d'un élève sur deux, la précision du taux attendu calculé s'en trouve affectée. Dans ce cas, les taux attendus, référence académique et France, sont annotés d'un (*) dans le tableau. Ainsi, il convient de garder à l'esprit cette information et d'interpréter avec précaution ces taux attendus. C'est l'exemple de la série L dans le tableau ci-dessous.

(1): taux attendu = taux moyen

Le calcul des taux attendus fait appel à un modèle statistique élaboré. Sa précision dépend de l'importance de la population de référence. Ainsi, pour les séries où l'on trouve peu d'élèves dans certaines académies, les taux attendus de réussite au baccalauréat, référence académique, ne peuvent être calculés. Dans ce cas, le taux moyen de réussite de la série dans l'académie considérée est publié à la place, et il est annoté d'un (1) dans le tableau. C'est l'exemple de la série ST2S dans le tableau ci-dessous.

Taux de réussite au baccalauréat 2013 Part de bacheliers parmi les élèves ayant passé le baccalauréat.						
	Taux constaté (%)	Référence académique		Référence nationale		Nombre d'élèves
Série		Taux attendu (%)	Valeur ajoutée	Taux attendu France (%)	Valeur ajoutée	présents au bac
Toutes séries	70	-	-	-	-	572
L	90	80(1)	+10	85 ^(*)	+5	39
ES	66	75	-9	82	-16	99
S	78	75	+3	82	-4	136
STG	65	ND	-	ND	-	117
STI2D	60	65	-5	72	-12	63
STD2A	57	66	-9	74	-17	70
ST2S	78	72 ⁽¹⁾	+6	83	-5	68

Avril 2014 - 14

Pour tenir compte de la structure pédagogique des lycées

Les cinq catégories de lycées d'enseignement général et technologique

Le taux d'accès (indicateur nº2) et la proportion de bacheliers parmi les sortants (indicateur n3) prennent en compte l'ensemble de la scolarité dans le lycée. Leur valeur dépend pour partie de la structure pédagogique de l'établissement. En effet, un lycée à large spectre de formations a de grandes chances de garder l'ensemble de ses élèves tout au long de leur scolarité ; à l'inverse, un lycée qui offre une palette plus étroite de formations voit un certain nombre de ses élèves le quitter pour poursuivre leur scolarité dans une filière non proposée par l'établissement. Pour tenir compte de la diversité des structures pédagogiques des lycées, il semble donc plus juste, lorsqu'on calcule la « valeur ajoutée » des lycées (cf. « Comment apprécier la valeur ajoutée d'un lycée ? ») en termes de taux d'accès et de proportion de bacheliers parmi les sortants, de raisonner à structure pédagogique comparable que possible.

C'est pourquoi l'ensemble des établissements qui offrent en terminale un enseignement de type général et technologique ont été classés selon leur structure pédagogique. Les lycées ont été répartis en cinq catégories de lycées présentées dans le tableau cidessous.

Pour constituer ces cinq catégories de lycées, la nomenclature en trois familles qui regroupe les séries générales et technologiques du baccalauréat a été utilisée :

- l'enseignement de type général comprend les séries ES, L, S ;
- l'enseignement de type tertiaire comprend les séries STG, ST2S, HOT (Hôtellerie), et la série TMD (Techniques de la Musique et de la Danse) ;
- l'enseignement de type industriel comprend les séries STI2D, STD2A et STL.

Au niveau académique, le faible nombre d'établissements présents dans certains regroupements, rend délicate l'élaboration de références académiques fondées sur cette typologie. C'est pourquoi, cette typologie des lycées d'enseignement général et technologique n'a été retenue que sur une base nationale pour le calcul des taux d'accès attendus et celui de la moyenne pour les proportions de bacheliers parmi les sortants

Les lycées d'enseignement général et technologique publics et privés sous contrat de métropole et des DOM en 2013

CATEGORIE DE LYCÉE	Définition		Nombre d'élèves de terminale
GENERAL	Les lycées généraux regroupent exclusivement les séries suivantes : ES, L et S.	516	76 685
POLYVALENT A DOMINANTE TERTIAIRE	Un lycée ayant des séries générales et technologiques sera dit polyvalent lorsque la part des effectifs d'élèves dans l'enseignement général est supérieure à 25 % du nombre total d'élèves du lycée. Sinon, il est classé dans les lycées technologiques. Dans les lycées où coexistent des séries tertiaires et des séries industrielles, le lycée sera classé polyvalent tertiaire si la part des élèves en tertiaire est prédominante (plus de 50 % d'élèves dans le tertiaire sur le total des élèves recensés en tertiaire et en industriel).	1 153	284 982
POLYVALENT A DOMINANTE INDUSTRIELLE	Un lycée ayant des séries générales et technologiques sera dit polyvalent lorsque la part des effectifs d'élèves dans l'enseignement général est supérieure à 25 % du nombre total d'élèves du lycée. Sinon, il est classé dans les lycées technologiques. Dans les lycées où coexistent des séries tertiaires et des séries industrielles, le lycée sera classé polyvalent industriel si la part des élèves en industriel est prédominante (plus de 50 % d'élèves dans l'industriel sur le total des élèves recensés en tertiaire et en industriel).	377	75 886
TECHNOLOGIQUE A DOMINANTE TERTIAIRE	Un lycée est classé technologique lorsque les séries d'enseignement technologique représentent au moins 75 % des élèves. Il est de type technologique tertiaire si la part des séries tertiaires est majoritaire par rapport à l'ensemble des séries tertiaires et industrielles.	185	16 060
TECHNOLOGIQUE A DOMINANTE INDUSTRIELLE	Un lycée est classé technologique lorsque les séries d'enseignement technologique représentent au moins 75 % des élèves. Il est de type technologique industriel si la part des séries industrielles est majoritaire par rapport à l'ensemble des séries industrielles et tertiaires.	61	4 584
ENSEMBLE		2 292	458 197

Le calcul des indicateurs

A côté des taux de réussite au baccalauréat, figurent des taux d'accès au baccalauréat et des proportions de bacheliers parmi les sortants des établissements. Apparaissent aussi des taux attendus qui, pour les taux de réussite et les taux d'accès, correspondent aux taux moyens estimés pour des élèves d'âge, d'origine sociale, de niveau scolaire à l'entrée en seconde et de sexe comparables, scolarisés dans des établissements comparables en termes d'âge, d'origine sociale et de sexe de la population accueillie.

Note : les exemples de calcul présentés ci-dessous sont fictifs.

Taux de réussite constaté

Le taux de réussite au baccalauréat est la proportion, parmi les élèves présents à l'examen, de ceux qui ont obtenu le diplôme.

Le taux constaté de réussite au baccalauréat se calcule de la façon suivante :

Taux constaté de réussite au baccalauréat =

Bacheliers * 100 Présents

Avec:

Bacheliers = élèves de l'établissement ayant obtenu le baccalauréat en juin ou en septembre de l'année (N)

Présents = élèves de l'établissement inscrits au baccalauréat dans l'établissement et présents à l'examen en juin ou septembre de l'année (N).

Taux d'accès constaté

Le taux d'accès de seconde au baccalauréat, pour un lycée est la probabilité, pour un élève, d'accéder successivement de seconde en première et de première en terminale et de terminale au baccalauréat dans l'établissement. Ainsi, le taux constaté d'accès de seconde au baccalauréat est le produit des taux intermédiaires constatés d'accès de seconde en première, de première en terminale et de terminale au baccalauréat calculés pour cet établissement.

Les taux d'accès intermédiaires sont tous calculés sur les élèves inscrits dans l'établissement à la rentrée de l'année scolaire écoulée (correspondant à la session du baccalauréat). Le taux d'accès au baccalauréat, produit de ces taux intermédiaires observés une même année, n'est donc pas fondé sur le suivi d'une cohorte réelle d'élèves, mais sur l'observation du parcours des élèves présents à tous les niveaux une même année scolaire. C'est ce qu'il est convenu d'appeler un suivi de cohorte fictive. Les cohortes fictives décrivent ce qui se passe dans l'établissement une année donnée et nécessitent seulement un constat sur deux rentrées scolaires consécutives, permettant ainsi de ne pas attendre que la cohorte ait quitté le lycée, ce qui nécessiterait l'observation d'au moins quatre rentrées scolaires successives.

Le taux d'accès constaté d'un niveau à l'autre se calcule de la façon suivante :

Taux d'accès constaté d'un niveau à l'autre =

Succès * 100

Inscrits - Doublants

Avec:

Inscrits = élèves inscrits dans le niveau de départ en septembre de l'année (N-1)

Doublants = élèves de l'établissement qui redoublent le niveau de départ dans le lycée en septembre de l'année (N)

Pour le calcul des taux d'accès de 2^{nde} en 1^{ère} et de 1^{ère} en terminale :

Succès = élèves de l'établissement qui passent dans le niveau supérieur dans le lycée en septembre de l'année (N)

Pour le calcul du taux d'accès de terminale au baccalauréat :

Succès = élèves de l'établissement ayant obtenu le baccalauréat en juin ou en septembre de l'année (N).

En soustrayant les redoublants de l'établissement du dénominateur, on suppose que les élèves ayant redoublé cette année dans l'établissement auront, l'année suivante, la même probabilité d'accéder au niveau supérieur.

Calcul pratique d'un taux d'accès constaté

Un lycée scolarise 221 élèves en seconde, 215 en première et 235 en terminale en septembre de l'année (N-1). Le devenir de ces élèves l'année suivante est décrit dans le tableau ci-dessous :

Niveau	Inscrits Succès		Doublants
2 ^{nde}	221	159	9
1 ^{ère}	215	191	5
Terminale	235	201	4

Le taux constaté d'accès de seconde en première vaut :

$$\frac{159}{221-9} = 75,0\%$$

Le taux constaté d'accès de première en terminale vaut :

$$\frac{191}{215-5} = 91,0\%$$

Le taux constaté d'accès de terminale au baccalauréat vaut :

$$\frac{201}{235-4} = 87,0\%$$

Finalement, le taux constaté d'accès de seconde au baccalauréat vaut :

$$\frac{75,0}{100} \times \frac{91,0}{100} \times \frac{87,0}{100} = 59,4\%$$

Interprétation d'un taux d'accès

La complexité d'un taux d'accès constaté suppose d'être prudent dans son interprétation et, notamment, de garder présent à l'esprit qu'il estime la capacité du lycée à conserver ses élèves tout au long du second cycle et à leur faire obtenir le baccalauréat à l'issue de celui-ci. Si de nombreux facteurs propres au lycée peuvent influer sur cette capacité, d'autres lui échappent :

- les facteurs liés à la politique de l'établissement :
- politique de réorientation des élèves en difficulté vers d'autres structures ou d'autres séries situées dans d'autres établissements ;
- gestion des redoublements ;
- politique à l'égard des élèves en situation d'abandon d'études ;
 - les facteurs subis par l'établissement :
- déménagement (non négligeable dans les régions en reconversion) ;
- attractivité d'établissements voisins ;
- orientation vers une série ou une option non proposée par l'établissement.

C'est pour tenir compte de ce dernier facteur, lié aux structures des établissements que l'on considère, dans le calcul du taux d'accès attendu des lycées d'enseignement général et technologique, le type de formations offertes.

Taux attendus et valeurs ajoutées

La DEPP a mis au point un modèle statistique de calcul des taux attendus de chaque lycée à partir des résultats des lycéens de la population considérée (académie ou France entière). Il permet de simuler, pour chaque élève, la probabilité qu'il aurait d'obtenir le baccalauréat ou d'accéder au niveau supérieur en tenant compte de ses caractéristiques (âge, niveau scolaire à l'entrée en seconde, origine sociale, sexe). Le calcul de cette probabilité est réalisé en considérant que l'élève est scolarisé dans un établissement présentant les mêmes caractéristiques en terme de population accueillie (% d'élèves en retard scolaire, % d'élèves issus de chaque PCS, % de filles) que le lycée qu'il fréquente en réalité mais ne contribuant ni plus ni moins que la moyenne des établissements à la réussite scolaire de ses élèves.

En pratique on ne retrouve pas les résultats obtenus aux épreuves ponctuelles du DNB

par chaque lycéen. Il n'est donc pas possible de prendre en compte cette variable au niveau individuel dans le modèle de calcul des taux attendus. Pour contourner ce problème pratique lié à la disponibilité des données, on attribue à chaque lycéen la moyenne des notes à l'écrit du DNB des élèves du même lycée dont les notes ont été retrouvées. Les choix de publication ou non des taux attendus d'un lycée varient en fonction de la proportion d'élèves pour lesquels les notes aux épreuves écrites du DNB ont été retrouvées².

La mise en œuvre du modèle se base sur des théories statistiques élaborées et fait appel à des procédures de calculs longues et complexes qui ne peuvent être reproduites « à la main ». En raison de leur complexité, il n'est donc pas possible d'expliciter dans le présent document les formules de calcul, néanmoins le principe de ces calculs est détaillé ci-après.

Pour calculer les probabilités de réussite ou d'accès de chaque élève au niveau national, on prend en compte dans le modèle les résultats des lycéens de l'ensemble des lycées publics et privés sous contrat de France métropolitaine et des DOM. Pour calculer ces probabilités au niveau académique, le modèle prend seulement en compte les résultats des élèves scolarisés dans les lycées de l'académie considérée.

Pour un établissement, la moyenne des probabilités de réussite – au niveau académique ou national – de ses élèves scolarisés dans une série permet de calculer son taux de réussite attendu – académique ou national – de la série considérée.

Le **taux de réussite attendu** pour l'établissement est la moyenne des taux de réussite attendus par série, pondérée par l'effectif d'élèves présents au baccalauréat.

De la même façon, la moyenne des probabilités d'accès au niveau supérieur – au niveau académique ou national – de tous les élèves d'un niveau, donne le taux attendu d'accès au niveau supérieur – académique ou national.

Le taux d'accès attendu de première au baccalauréat est le produit des taux d'accès attendus de première en terminale et de terminale au baccalauréat.

Le taux d'accès attendu de la seconde au baccalauréat est le produit des taux d'accès attendus de seconde en première et de première au baccalauréat.

Pour chaque indicateur, de réussite ou d'accès, la valeur ajoutée de l'établissement (nationale ou académique) est la différence entre le taux constaté de l'établissement (réussite ou accès) et le taux attendu (national ou académique).

Valeur ajoutée = taux constaté – taux attendu

² Voir la fiche "Conditions de publication des indicateurs".

Proportion de bacheliers parmi les sortants

Cet indicateur mesure les chances pour un élève de quitter le lycée en étant bachelier. Il est calculé pour tous les élèves sortis du lycée et pour les élèves sortis une fois arrivés en terminale. L'indicateur s'écrit :

Proportion de bacheliers parmi les sortants =

Avec:

Bacheliers = nombre de bacheliers issus du lycée, **Sortants** = nombre de sortants du lycée (tout au long du cycle ou une fois arrivés en terminale). Les bacheliers font évidemment partie de ces sortants.

Les sorties sont mesurées comme la différence entre élèves présents à une rentrée donnée et élèves encore scolarisés dans le même établissement à la rentrée suivante, quel que soit le niveau

Le nombre de sortants à prendre en compte pour chaque formation, correspond donc à la différence entre le nombre d'élèves inscrits à la rentrée de l'année scolaire N-1 dans cette formation et le nombre d'élèves issus de cette formation encore inscrits dans l'établissement à la rentrée de l'année suivante N. La formule s'écrit.

$$\hat{S} = \sum (Inscrits - Retrouvés)$$

Avec:

 $\hat{\mathbf{S}}$ = estimation du nombre de sortants d'une formation et d'un établissement donnés

Inscrits = nombre d'élèves inscrits l'année N-1 dans une formation et un établissement donné

Retrouvés = Nombre d'élèves issus de cette formation encore inscrits l'année N dans l'établissement considéré

Pour les sorties de seconde et de première, dans le cas très particulier où une ou plusieurs des différences calculées seraient négatives, ils seraient ramenés à zéro (il s'agit là de phénomènes inhérents aux fichiers utilisés : ces fichiers sont avant tout des fichiers de gestion qui servent au constat de rentrée ; après la première prise d'information et avant la rentrée suivante, certains élèves ont pu quitter l'établissement et d'autres y entrer).

Pour les sorties de **terminale**, dans le cas très particulier où cette différence est inférieure au nombre de bacheliers issus de la formation considérée, on retient comme nombre de sortants, le nombre de bacheliers.

On considère que le nombre total de sorties d'un établissement correspond à la somme des différences positives ou nulles ainsi calculées. Ce calcul correspond à une légère sous-estimation du nombre réel de sortants, mais il est d'autant plus correct que la partition de la population utilisée est plus fine, ce qui est le cas ici puisque l'on travaille par formation.

Calcul pratique d'une proportion de bacheliers parmi les sortants

Un établissement scolarisait 178 élèves l'année dernière. Cette année, il scolarise 185 élèves dont 55 entrants dans le lycée et 130 qui étaient déjà inscrits dans ce lycée l'année précédente.

En première ST2S, la différence (Inscrits – Retrouvés) (31-32=-1) est négative, aussi, l'estimation du nombre de sortants pour cette formation est ramenée à 0.

Formations	Inscrits	Retrouvés	Bacheliers	ŝ
Seconde	75	72		Max (75-72; 0) = 3
Première ST2S	31	32		Max (31-32; 0) = 0
Première STL	22	21		Max (22-21; 0) = 1
Terminale ST2S	27	2	26	Max (27-2 ; 26) = 26
Terminale STL	23	3	19	Max (23-3; 19) = 20
Total	178	130	45	50

En terminale ST2S, la différence (Inscrits – Retrouvés) (27-2=25) est inférieure au nombre de bacheliers (26), aussi, l'estimation du nombre de sortants pour cette formation est ramenée à 26.

Pour les autres formations, la différence (Inscrits – Retrouvés) donne une bonne estimation du nombre de sortants puisqu'elle est toujours positive et/ou supérieure au nombre de bacheliers.

Le nombre de sortants estimé est donc de 46 (20+26) pour les seules terminales et de 50 pour l'ensemble du cycle (20+26+1+0+3).

La proportion de bacheliers parmi les sortants de tous les niveaux du lycée sera de :

$$\frac{45*100}{50} = 90\%$$

La proportion de bacheliers parmi les sortants de terminale du lycée sera de :

$$\frac{45*100}{46} = 98\%$$

Interprétation d'une proportion de bacheliers parmi les sortants

Cet indicateur mesure les chances pour un élève de quitter le lycée en étant bachelier. Il donne une autre approche de l'efficacité d'un lycée dans sa préparation au baccalauréat.

Cet indicateur « avantage » les lycées qui gardent leurs élèves tout au long du cycle d'études. A l'inverse, il « pénalise » un lycée qui oriente un élève vers un autre établissement pour qu'il puisse suivre les enseignements d'une section qui correspond mieux à ses goûts ou à ses capacités. Il « pénalise » aussi un lycée qui incite ses élèves à redoubler dans un autre établissement plutôt que de

les conserver dans ses effectifs. Si la proportion de bacheliers parmi les sortants de terminale est supérieure au taux constaté de réussite global au baccalauréat du lycée, l'établissement a donc tendance à accueillir à la rentrée suivante ses élèves qui ont échoué à l'examen.

collection
Notes Statistiques
thématique
Statistiques
titre
Indicateurs de résultats des lycées
2013
conception, réalisation et diffusion
Division Statistique et Evaluation (DSE)
dse@ac-clermont.fr
impression
Rectorat - 60 ex.
pour plus d'informations
http://www.ac-clermont.fr/stat/
n°ISSN
2259-3845



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

